

1262

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – un but – une foi



Document de Politique Economique et Sociale

DPES 2011-2015

*Un Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement
harmonieux et solidaire.*

Novembre 2011

Table des matières

Liste des abréviations, acronymes et sigles	iv
Liste des figures.....	ix
Liste des tableaux.....	ix
Liste des annexes.....	ix
Introduction.....	2
Contexte général de la politique économique et sociale	2
Processus d'élaboration	3
Contenu du document	3
Chapitre I : Diagnostic économique et social, enjeux et défis	4
1.1. Profil de la croissance économique.....	4
1.2. Contraintes à la production, à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat	6
1.3. Incidence de la pauvreté et stratégies développées par les populations	9
1.4. Facteurs d'exclusion et difficultés d'accès aux services sociaux de base.....	10
1.5. Enjeux et implications d'ordre institutionnel et de gouvernance.....	12
Chapitre II : Politique économique et sociale 2011-2015.....	14
2.1. Vision	14
2.2. Stratégie.....	14
2.2.1. AXE 1 : Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie.....	15
2.2.1.1. Cadre macroéconomique.....	15
2.2.1.2. Développement du secteur privé et rôle des PME/PMI	17
2.2.1.3. Initiatives pour accélérer la croissance économique	19
2.2.1.4. Secteurs d'appui à la production et à la productivité	20
2.2.1.4.1. Accès aux services énergétiques	20
2.2.1.4.2. Développement et modernisation des infrastructures de transport.....	20
2.2.1.4.3. Services de transport	21
2.2.1.4.4. Secteur financier.....	21
2.2.1.4.5. TIC et télécommunications	22
2.2.1.5. Développement intégré des filières de l'agriculture et de l'économie rurale.....	23
2.2.1.5.1. Développement de l'agriculture	23
2.2.1.5.2. Développement de l'élevage	26
2.2.1.5.3. Pêche et aquaculture.....	26
2.2.1.5.4. Hydraulique, irrigation et maîtrise de l'eau.....	27
2.2.1.5.5. Transformation agroalimentaire et promotion des produits agricoles.....	27
2.2.1.6. Déploiement industriel et autres secteurs	28
2.2.1.6.1. Mines et carrières	28
2.2.1.6.2. Industrie.....	28
2.2.1.6.3. Capital foncier et Bâtiments et Travaux Publics (BTP)	29
2.2.1.6.4. Tourisme.....	29
2.2.1.6.5. Artisanat	30
2.2.1.6.6. Culture.....	30
2.2.1.6.7. Sports et loisirs	30
2.2.1.6.8. Intégration régionale	31
2.2.1.6.9. Commerce	31
2.2.1.6.10. Migrations internationales et Sénégalais de l'Extérieur.....	31
2.2.2. AXE 2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable.....	32
2.2.2.1. Education et développement des compétences et qualifications	33
2.2.2.2. Santé et nutrition	34
2.2.2.3. Eau potable, hygiène et assainissement.....	35
2.2.2.4. Habitat et cadre de vie.....	35
2.2.2.5. Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables	36

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ADL	Agence de Développement Local
ADS	Aéroports Du Sénégal
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANAQ	Agence Nationale d'Assurance Qualité
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANRAC	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
ANREVA	Agence Nationale du plan de Retour Vers l'Agriculture
ANSO	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche Par les Compétences
APCD	Acteur Porteur de Dynamique Communautaire
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Rétro-Viraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASIT	Agence Sénégalaise de l'Innovation Technologique
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BCE	Bureau d'appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BT	Brevet Technique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAFSP	Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDIPE	Centre de Développement Intégré de la Petite Enfance
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEPOD	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
CES	Conseil Economique et Social
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CIEL	Centre d'Initiative pour l'Emploi Local
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage

FT	Formation Technique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GELD	Gouvernance Locale et Equité de Genre
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GWh	Gigawatt-heure
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IA	Inspection Académique
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IAS/IFRS	<i>International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards</i>
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
INPS	Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IPS	Institutions de Prévoyance Sociale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LARTES	Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales
LBC	Lampes à Basse Consommation
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LMD	Licence Master Doctorat
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MW	Mégawatt
NETS	Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux
NPNE	Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONEQP	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONFP	Office National pour la Formation Professionnelle
ORIO	Programme pour le développement des infrastructures
OS	Objectif Stratégique
PADEL	Projet d'Appui au Développement Economique Local
PADERCA	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAER	Plans d'Action Environnementaux et Régionaux
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles

RCC	Réduction des Risques de Catastrophes
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGPHA	Recensement Général de la Population, Habitat, Agriculture et Elevage
RN	Route Nationale
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
SAGTC	Schéma d'Aménagement et de Gestion du Terroir Communautaire
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
SAP	Système national d'Alerte Précoce
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SE	Sénégalais de l'Extérieur
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SERPM	Société d'Etude et de Réalisation des Phosphates de Matam
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SIGEL	Système d'Information de Gestion de l'Elevage
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SISE-DL	Système d'Information et de Suivi-Evaluation pour le Développement Local
SMART	Spécifique Mesurable Atteignable Raisonnable et Temporellement défini
SNAT	Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNEEG	Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SPS	Socle de Protection Sociale
SRAT	Services Régionaux d'Aménagement du Territoire
SSN	Système Statistique National
SYGMAP	Système de Gestion des Marchés Publics
TAA	Taux d'Autosuffisance Alimentaire
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDI	Taux de Dépendance des Importations
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPI	Traitement Préventif Intermittent
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCP	Unité de Coordination des Projets et programmes
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VDN	Voie de Dégagement Nord
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Introduction

Contexte général de la politique économique et sociale

1. Depuis son éligibilité à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2000, le Sénégal met en œuvre à travers sa stratégie globale de réduction de la pauvreté, le DSRP, ses politiques et programmes intégrés, sur la base d'une démarche de plus en plus inclusive, visant à assurer les conditions d'une croissance soutenue et durable, à réduire significativement la pauvreté et à atteindre les OMD.
2. Le DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, a été mis à profit par l'Etat pour améliorer les objectifs de croissance du Programme d'Ajustement global (post dévaluation) et corriger ses incidences négatives aux plans social et politique. Ainsi, mis à part le ralentissement de la croissance noté en 2002, la situation d'ensemble de l'économie sénégalaise a continué à s'améliorer. Le PIB réel a crû d'environ 5% par an en moyenne entre 1995 et 2005, en se traduisant par une croissance non négligeable du secteur manufacturier et des services où la productivité du travail, malgré une tendance à la baisse, est relativement élevée. En outre, la productivité du capital est relativement forte ainsi que les taux d'utilisation des capacités de production. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de maîtrise de l'inflation, de réduction continue des déficits aussi bien des finances publiques que de la balance des paiements courants. Toutefois, divers problèmes structurels perdurent pendant que l'attractivité du Sénégal pour les investisseurs reste modérée.
3. La croissance soutenue enregistrée en 1995-2005 s'est également traduite par un recul appréciable de la pauvreté sur la même période. Mais les taux de pauvreté sont encore relativement élevés et la distribution des revenus reste particulièrement inégalitaire au Sénégal. Cela appelle davantage de mesures vigoureuses pour réduire la pauvreté de moitié en 2015 et souligne clairement le défi de la redistribution plus solidaire des fruits de cette croissance, condition requise pour que celle-ci ne profite pas exclusivement au monde urbain et limite ainsi les gains en termes de réduction de la pauvreté.
4. Durant la période 2006-2010 du DSRP-II, les facteurs qui ont permis de réaliser une forte croissance du PIB et d'améliorer la qualité de vie des populations entre 1995 et 2005, ont été durement affectés successivement par les crises alimentaire et énergétique, et la dépression économique et financière de 2008, exposant une nouvelle fois, au grand jour, les faiblesses structurelles de l'économie. Les projections de pauvreté réalisées pour la période 2005-2009 suggèrent ainsi une stagnation des indicateurs de pauvreté, le taux de croissance du PIB par tête n'étant que de 0,5% en moyenne par an. L'incidence de la pauvreté passerait de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2009 grâce à la mise en œuvre de projets publics qui visaient à faciliter l'accès à un logement et un cadre de vie sains, à une alimentation suffisante, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux marchés.
5. Ces résultats sur la période 2005-2010, mettent en évidence la fragilité de l'économie sénégalaise et sa capacité dans le long terme à améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Par ailleurs, de nouveaux défis sont apparus : (i) l'avènement des nouveaux pays émergents ; (ii) le mouvement vers l'énergie propre et les substituts du pétrole ; (iii) les effets des changements climatiques ; (iv) la demande croissante de sécurité alimentaire ; (v) les mutations socio-économiques en Afrique ; (vi) la référence croissante au principe de précaution et le besoin de plus en plus exigeant de sécurité et (vii) l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme.
6. Ces défis conjugués à certaines évolutions positives telles que : (i) le dynamisme des exportations de services et la relative diversification des produits et marchés d'exportation ; (ii) le relèvement de la plateforme logistique entrepris à travers la réduction progressive du déficit en infrastructures ; (iii) l'expérimentation de « l'approche grappe » comme cadre de partenariat permettant de tirer effectivement parti des avantages compétitifs nés de la qualité du cadre

Chapitre I : Diagnostic économique et social, enjeux et défis

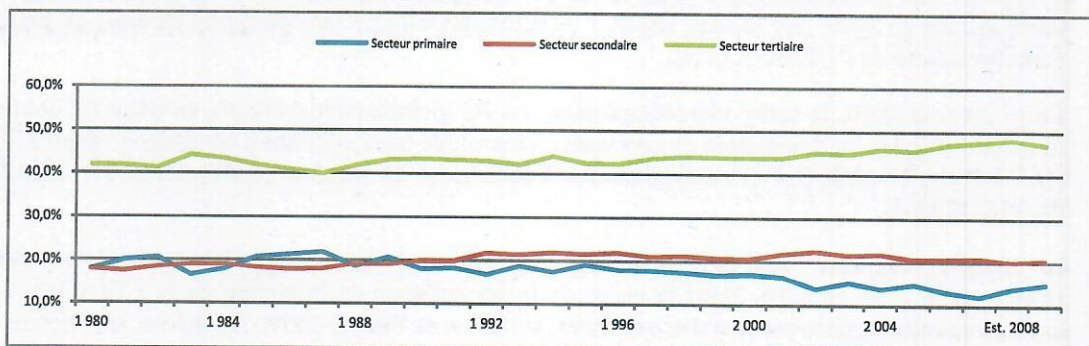
Introduction

14. Le présent chapitre passe en revue les contraintes qui pèsent sur le rythme de la croissance et sur la redistribution plus équitable de ses fruits. Il met également en exergue les enjeux que l'on peut associer au profil de la pauvreté monétaire, à la structure de l'emploi, aux initiatives de lutte contre la pauvreté non monétaire et aux différentes formes de vulnérabilité. Une attention particulière est portée aux disparités régionales, à l'égalité et l'équité de genre, aux inégalités dans la répartition des revenus et à leurs liens avec la structure de l'appareil de production, tout comme aux inégalités dans l'accès aux services sociaux de base et leurs relations avec la pauvreté non monétaire.

1.1. Profil de la croissance économique

15. L'économie sénégalaise a fortement subi les contrechocs des chocs liés aux crises alimentaire, énergétique et financière, qui ont marqué la période 2006-2009. L'activité économique a ralenti avec un taux de croissance moyen de 3,3% sur la période 2006-2009 contre plus de 6% en moyenne sur la période 2003-2005. Toutefois, un redressement s'est opéré, malgré les difficultés notées dans la fourniture d'électricité, en 2010, à la faveur notamment des conditions favorables de l'environnement international mais également de la poursuite de la régularisation des engagements extrabudgétaires en vue de redynamiser l'activité du secteur privé. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 4,1% en 2010 contre 2,1% en 2009.
16. La figure 1 décrit l'évolution de la contribution des différents secteurs à la formation du PIB sur la période allant de 1980 à 2008. La part du secteur primaire¹ est estimée en moyenne à 20,2% sur la période 1980-1993. A partir de 1994, elle a connu une évolution à la baisse, passant ainsi de 18,4% à 14,6% en 2008. La contribution du secteur secondaire, qui était de 16,5% en 1980, tourne autour de 20% depuis 1991. En effet, l'industrie est de plus en plus dominée notamment par les activités agroalimentaires, les industries chimiques, le raffinage de pétrole, les matériaux de construction et les BTP. Parallèlement, la part du secteur tertiaire pris globalement (incluant les services des Administrations publiques, les services non marchands de logement et les services de personnel domestiques) s'est stabilisée au cours de la période 1980-2008 autour de 51,2%. La part du secteur informel dans l'économie demeure importante (plus de 40%) et concerne principalement l'agriculture et les activités de services ; ce qui se traduit par un faible progrès technique et une faible productivité.

Figure 1: Evolution de la part des secteurs dans la formation du PIB, 1980-2008.



Source : ANSD-MEF, 2010.

¹ Prise en compte des activités extractives.

ralentissement de l'activité économique. Toutefois, le déficit public², estimé en moyenne à 2% du PIB entre 2001 et 2005, a atteint 5,7% en 2006 et 4,5% en moyenne entre 2007 et 2010.

1.2. Contraintes à la production, à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat

23. La structure des sources de la croissance n'est pas assez diversifiée. Les principales contraintes des secteurs de production économique sont liées à la faible productivité des facteurs de production et leurs coûts encore élevés, au rôle toujours faible joué par le secteur privé et les collectivités locales et aux difficultés dans l'accès au financement pour les PME. L'économie sénégalaise souffre de déficits d'infrastructures en termes de quantité et de qualité, de la faiblesse du tissu industriel et d'un niveau encore peu élevé des investissements privés, notamment dans les secteurs productifs.
24. Depuis la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, la base de la croissance a été portée par les BTP, les télécommunications, les activités industrielles et le commerce, au détriment de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population et pour laquelle elle génère l'essentiel des revenus monétaires. Cette structure de la base sectorielle de la croissance, jointe au maintien d'une configuration de politique sociale résiduelle, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où la main-d'œuvre se réfugie dans des activités de survie caractéristiques du secteur informel. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, comme corollaire, un taux d'épargne également faible.
25. Globalement, les sous-secteurs de l'économie primaire souffrent de difficultés d'accès aux intrants de qualité, de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production. De façon spécifique, l'absence d'un dispositif d'action sociale pour la création et la protection des revenus pour les personnes victimes de l'exclusion sociale. Le sous-secteur agricole fait face à un certain nombre de difficultés dont celles liées à l'accès aux facteurs de production, au faible niveau de mise en valeur des aménagements, à la forte dépendance aux cultures pluviales, à la non-disponibilité des semences de qualité, à l'inadéquation de la politique foncière, aux difficultés d'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés. Quant au sous-secteur de l'élevage, les contraintes qui entravent son développement sont relatives, entre autres, au faible niveau de production des races locales, à l'insuffisance d'infrastructures physiques de base, à la forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres et à l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits animaux. De même, dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Sénégal fait face aux difficultés d'accès des populations à des produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante mais aussi à une instabilité dans la couverture des besoins alimentaires.
26. La restructuration de l'appareil de production ne s'est traduite ni par la création d'emplois qualifiés en milieu rural ni par un transfert notable d'unités de production informelles vers le secteur moderne. Cette restructuration devrait engendrer davantage de dynamisme dans l'exportation de produits et de services plus élaborés, au fur et à mesure que le taux de main-d'œuvre qualifiée augmentera dans l'économie. Le transfert de main-d'œuvre de l'agriculture, la pêche, l'élevage, la sylviculture et du secteur informel vers le reste de l'économie moderne doit s'accompagner d'efforts conséquents pour contribuer à l'amélioration de la productivité et à l'accroissement des opportunités de gains de revenus en faveur des individus évoluant dans ces domaines d'activité. Cela passe par une maîtrise des coûts d'exploitation, des produits de meilleure qualité et des prix plus rémunérateurs, mais également par le renforcement des capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs, tous sexes confondus.

² Le solde budgétaire (dons compris) est structurellement négatif au Sénégal.

33. L'industrie est confrontée à une insuffisance de production, de compétitivité, un déficit des capacités des entreprises industrielles, une concentration thématique et géographique du tissu industriel. Sur le plan opérationnel, les initiatives sont encore timides au niveau du cadre de partenariat entre l'Etat et le secteur privé, particulièrement pour la promotion de l'initiative entrepreneuriale, l'éclosion de l'innovation par la recherche-application, le renforcement de la formation des futurs champions des différents secteurs et le développement du capital-risque. Le déficit énergétique et la faiblesse des plateformes infrastructurelles plombent la compétitivité des industries, en occasionnant des surcoûts non négligeables.
34. S'agissant du sous-secteur du transport, il reste confronté, entre autres, à l'étroitesse du réseau routier national inégalement réparti, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain et la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires et portuaires.
35. En ce qui concerne l'artisanat, le manque de compétitivité des biens et services artisanaux est induit par la faiblesse des capacités de production des artisans, l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation.
36. Le rôle du secteur privé est limité essentiellement par le faible niveau des investissements privés surtout au niveau du secteur informel, les difficultés d'accès au financement et au foncier notamment pour les femmes, un environnement des affaires peu propice à l'investissement privé, le rôle peu visible des chambres consulaires et le fait que la personnalité juridique (caractère familial) des entreprises soit peu favorable à leur expansion.

Enjeux liés au profil de la croissance économique

37. Au total, la structure de l'économie est l'une des premières contraintes à une forte amélioration de la productivité et au relèvement notable des niveaux de vie. La faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante des services expliquent, en partie, la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, comme corollaires, un taux d'épargne faible par rapport aux besoins de financement de l'investissement et une dépendance notable à l'aide publique au développement et aux transferts des Sénégalais de l'Extérieur. Le Sénégal disposera ainsi d'un potentiel important de progression vers des activités de plus grande valeur ajoutée au fur et à mesure qu'il investit dans les qualifications et les capacités de base. En effet, un tel investissement est essentiel à la productivité du travail dans les secteurs qui porteront la dynamique de diversification de l'appareil de production afin de bâtir une économie moderne aspirant à l'émergence économique. La valorisation et la promotion du potentiel des femmes dans l'agriculture et dans le secteur informel contribueront sans conteste à l'amélioration de la productivité globale de l'économie.
38. Capitaux, capacités et compétences sont combinés par les acteurs pour générer à l'aide de talents et de technologies des flux de revenus et de ressources grâce aux activités qu'ils permettent de mettre à la portée des différents segments de la population : activités primaires, secondaires et tertiaires. La prise en charge correcte des aspirations exprimées à travers leurs initiatives quotidiennes de sortie de la pauvreté ou d'ascension sociale passe par l'extension des opportunités et des aptitudes à les concrétiser, par l'amélioration de la gouvernance locale et du fonctionnement de la démocratie à la base. Les programmes retenus pour la période 2011-2015 ont été dimensionnés sur la base des conditions initiales qui ressortent des tendances et des contraintes structurelles de la croissance et du partage équitable des fruits de la croissance, mais également des défis que recèle l'environnement national, sous-régional et mondial.
39. Pour atteindre les taux de croissance devant placer le Sénégal sur une trajectoire d'émergence et de développement inclusif, les acteurs de la vie économique et sociale ont désormais à relever cumulativement le niveau du taux de croissance du PIB réel, éradiquer la pauvreté, améliorer l'accès aux services sociaux de base, créer des opportunités et lutter contre toute forme d'inégalité afin de garantir les droits humains. Il s'agit donc de maintenir le taux de croissance économique au-dessus d'un plancher tendanciel (5% au moins) afin de pouvoir revaloriser le PIB par tête

Enjeux liés à l'incidence de la pauvreté

46. Sur la base des résultats définitifs des ESPS-I et II et de ce qui précède, les meilleures stratégies de sortie de la pauvreté pour les populations, notamment en milieu rural, appellent à la modernisation de l'agriculture et la stabilisation des revenus agricoles, l'accès équitable aux ressources et à leur contrôle dans le secteur agricole et dans le secteur informel, l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité, la valorisation et la protection des ressources naturelles.
47. L'enjeu devient alors la promotion du développement humain en général et l'éradication de la pauvreté, en particulier, à travers un processus d'autonomisation et de participation équitable des différentes communautés de base dans le cadre d'une croissance inclusive, d'une mobilité sociale ascendante et d'une protection sociale mieux ciblée.

1.4. Facteurs d'exclusion et difficultés d'accès aux services sociaux de base

48. De multiples contraintes expliquent la prépondérance des facteurs d'exclusion sociale. Sur le plan des ressources humaines, les taux élevés de chômage et de sous-emploi sont les signes les plus évidents de leur utilisation inefficace. Il n'y aurait, en effet, qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal. Une telle situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire frappant plus de la moitié des ménages. La dispersion des structures de soutien à l'emploi, la non articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, la multiplicité des fonds avec des missions similaires, le manque de transparence du marché de l'emploi accentué par les retards notés dans la mise en place de l'observatoire de l'emploi et le répertoire opérationnel des métiers et emplois constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.
49. Suivant les résultats de l'enquête réalisée en 2008 sur les dépenses des ménages à Dakar, le taux de chômage à Dakar est de 14,5%. Ce taux est calculé en comptabilisant les demandeurs d'emplois non disponibles pour travailler immédiatement et les personnes restant à la maison et qui accepteraient un emploi s'il leur en était proposé. Ce taux de chômage dit au sens élargi est de 9,5% chez les hommes et de 20,8% chez les femmes. Selon la tranche d'âge, il atteint son niveau le plus élevé (18,8%) chez les personnes de 15 à 29 ans. Suivant le niveau d'instruction, le chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau du secondaire auprès desquelles il est de 22% au sens élargi. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement le signe le plus évident du déficit d'emplois productifs.
50. Le déséquilibre entre les régions concerne l'accès et la mise en place de façon inégale des infrastructures de base - eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité, irrigation. S'y ajoute l'absence d'un crédit adapté qui prend dûment en considération le double caractère d'unité de production et de consommation du ménage agricole. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité dans la contribution à la croissance.

Enjeux liés au profil des inégalités

51. L'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle constitue un défi à relever. Chaque année d'études ou de formation supplémentaire induit une hausse de la productivité du travail autour de 7,5% et 5,4% respectivement pour les entreprises du secteur moderne et celles du secteur informel, taux qui rendent compte d'un niveau de productivité relativement élevé (équivalent à celui de la valeur médiane du secteur moderne). Ces résultats suggèrent l'existence d'un effet « expérience » et/ou d'un effet « niveau minimum d'études » reflété par l'incidence de la qualification du travail sur la productivité.

un taux d'accès de 70%. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Kolda ont les niveaux d'accès les plus bas (compris entre 50% et 60%).

57. Concernant la protection de l'environnement, les contraintes majeures s'expliquent par le manque de synergie dans les interventions pour la prise en charge des problèmes environnementaux avec, en particulier, les insuffisances en matière de gestion de la transversalité de la problématique du développement durable.
58. Le système de protection sociale nécessite une meilleure allocation des ressources, une amélioration de la couverture et du ciblage en vue d'avoir un impact sur les capacités et les revenus des populations les plus pauvres. Pour gagner en efficacité, le système de protection sociale doit comprendre autant de composantes que de phases dans le cycle de vie, de l'enfance à la vie de retraité, dans le sens de développer une relation de double causalité avec le processus d'accélération de la croissance et le respect des droits humains.
59. Par ailleurs, on note de nombreuses contraintes liées à la prévention et la gestion des risques de catastrophes. On peut citer l'inexistence d'une unité de recherche sur les risques majeurs naturels, le défaut de partage des expériences et de vulgarisation des techniques de prévention sur les risques de catastrophes. S'y ajoutent le déficit en moyens d'intervention dédiés (maritimes et aériens) et en équipements spécifiques pour la prise en charge des événements de recherche et de sauvetage maritime, de sûreté maritime et de lutte contre la pollution marine. Enfin, il faut mentionner le manque d'un système d'assurance fonctionnel pour l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles et l'inexistence de plans locaux d'urgence au niveau des collectivités locales et d'un système d'alerte national.

1.5. Enjeux et implications d'ordre institutionnel et de gouvernance

60. Une gouvernance centrale et locale efficace se mesure de plus en plus en termes de performances économiques et sociales appréciables au regard des meilleures pratiques internationales. Depuis le milieu des années 1990, le Sénégal s'emploie à conduire des réformes structurelles dans ce domaine. Cependant, diverses contraintes continuent de persister en matière de gouvernance économique, juridique et locale. En effet, concernant l'amélioration du climat des affaires, de nombreux biais demeurent : la lenteur, la rigidité et le coût élevé des procédures, le manque de confiance dans l'application de la justice, l'accès difficile à un foncier aménagé et en particulier pour les femmes et les dettes publiques amoindrissent les capacités du secteur privé.
61. Dans le domaine de l'efficacité économique et financière, le Sénégal a pour objectifs la poursuite de l'amélioration de la programmation et de l'exécution budgétaires à travers plusieurs mécanismes. Il y a, entre autres, la généralisation des Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT), l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre, la réforme du code des marchés publics, la transparence dans la gestion publique, la lutte systématique contre la corruption et le blanchiment d'argent. S'agissant de la programmation et de l'exécution budgétaires, malgré la mise en œuvre satisfaisante du plan des réformes budgétaires et financières et la part de plus en plus importante des crédits alloués aux secteurs sociaux, certains secteurs souffrent d'un faible niveau des allocations budgétaires et de non efficacité des dépenses publiques, occasionnant ainsi des lenteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques. Des progrès réels ont été notés relativement à l'efficacité de l'Administration. Toutefois, des difficultés majeures persistent : la faible capacité technique, le déficit de personnel ou son vieillissement, la non cohérence des politiques publiques et la faible intégration des questions transversales.
62. L'administration judiciaire est encore confrontée à de nombreuses difficultés qui atténuent ses performances : (i) des besoins en renforcement de capacités des ressources humaines (recrutement, formation initiale et continue) ; (ii) une durée de traitement des dossiers encore longue notamment dans le cadre de la gestion du contentieux commercial ; (iv) des infrastructures quelque peu

Chapitre II : Politique économique et sociale 2011-2015

2.1. Vision

66. « *Une économie sénégalaise émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire* ». Telle est la vision du présent DPES en tant que Stratégie de développement.
67. Cette vision est en conformité avec l'étude Prospective « Sénégal 2035⁷ » qui s'inscrit dans la perspective de consolider les acquis de « Sénégal 2015 » et d'intégrer les enjeux nouveaux. Elle est articulée, d'une part, aux scénarios de l'émergence et, d'autre part, à celui de l'efficacité économique, de l'éthique et de la durabilité, d'autre part, qui apparaissent plus appropriées à un développement harmonieux et durable pouvant prendre en charge les préoccupations des populations. Elle couvre à la fois le court terme, et compte tenu de la dynamique de l'économie, des développements s'échelonnant sur le long terme.
68. A travers cette vision, la situation économique et sociale du Sénégal aura les caractéristiques suivantes :
- des niveaux et une qualité de vie plus élevés ;
 - la paix, la stabilité et la démocratie ;
 - la bonne gouvernance centrale et locale et l'aménagement dynamique et équilibré du territoire ;
 - une population instruite, bien formée, apprenante et engagée au niveau des communautés locales et nationale ;
 - une économie compétitive, une dynamique de croissance forte et soutenue aux fruits mieux répartis, sur l'ensemble du territoire.

2.2. Stratégie

69. Pour que cette vision se réalise, la Stratégie 2011-2015 doit être source de transformation et interpelle tous les acteurs socioéconomiques pour tirer profit de la synergie de tous les secteurs. A cette fin, elle est articulée autour de trois axes liés et solidaires :
- Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie ;
 - Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ;
 - Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.
70. Avec ces trois leviers, la Stratégie met l'accent sur une croissance inclusive favorable au développement économique et social, portée par un secteur privé en levant en particulier les contraintes structurelles qui entravent la compétitivité. Elle se focalise sur les conditions préalables indispensables pour saisir les opportunités d'investissement, résister aux chocs externes et relever les défis pour la mise en place d'un environnement socioéconomique et politique en vue de réaliser les objectifs du Millénaire et de bonne gouvernance.

⁷ La vision « Sénégal 2035 » postule l'émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle. Dans cette image du futur partagée par les acteurs, les valeurs comme la vertu et la gouvernance politique sont mises au service de l'efficacité et du développement humain. Ainsi, elle concilie l'efficacité économique avec les valeurs éthiques et vise à instaurer la solidarité intra et intergénérationnelle en vue d'assurer la durabilité du développement (éthique du futur).

par rapport au scénario de base⁹. Il en ressort un gain de croissance moyen de l'ordre 1,1 point de pourcentage portant ainsi le taux de croissance de 4,8% en 2011 à environ 7% en 2015.

Tableau 1: Scénarios de croissance sur la période 2011-2015

Années	Croissance du PIB en % du scénario de base (tendanciel) A	Croissance du PIB en % du scénario optimiste (*) B	Par rapport au scénario de base
			Gains en points de % B - A
2011	4,5	4,8	0,3
2012	4,8	5,8	1,0
2013	5,0	6,4	1,4
2014	5,2	6,7	1,5
2015	5,5	7,0	1,5
Moyenne	5,0	6,1	1,1

Source : Compilation DPPE et UCSPE, novembre 2011

76. Le Sénégal vise sur la période de mise en œuvre du DPES 2011-2015 à : (i) porter le taux de croissance économique en moyenne dans l'ordre de 6 à 7% ; (ii) ramener le déficit public en-dessous de 4% du PIB, à l'horizon 2014-2015 ; (iii) réduire le déficit du compte courant aux environs de 6% du PIB et (iv) stabiliser le ratio d'endettement à moins de 40% du PIB. Il est attendu une amélioration de la croissance sur l'ensemble de la période par rapport au scénario tendanciel.
77. La Stratégie anticipe également sur une maîtrise des dépenses publiques et un accroissement substantiel des recettes budgétaires annuelles qui devraient passer de 1 403 milliards de F CFA en 2011 à 2 096 milliards de F CFA en 2015. Les recettes fiscales croîtraient de 1 325 milliards de F CFA en 2011 à 2 007 milliards de F CFA en 2015, soit une progression substantielle, imputable à la fois à l'effort de recouvrement des régies financières et à l'élargissement de la base taxable. Quant aux dépenses totales, elles évolueraient de 2 104 milliards de F CFA en 2011 à 2 721 milliards de F CFA en 2015. Le solde budgétaire de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute à péage, est projeté en déficit de 95 milliards de F CFA en 2011 et à 6 milliards de F CFA en 2015, soit respectivement 7,4% et 3,9% du PIB. Sachant que les ressources additionnelles prévues durant la période s'élèvent à hauteur de 961 milliards de francs CFA, 445 milliards de F CFA (soit 46,3% du gap) seront financés par l'Etat grâce à l'amélioration des recettes engendrées par la croissance économique sur la période et 516 milliards de F CFA (soit 53,7% du gap) seront mobilisés auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Sur la contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers, 45% seront obtenus sous forme de dons¹⁰ et le reste du financement à rechercher sera mobilisé sous forme de prêts à taux concessionnels. La détérioration nette du déficit public est imputable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort de rattrapage du retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures.
78. Par ailleurs, le solde des transactions courantes pourrait se maintenir autour d'un déficit de 6% du PIB sur la période. Cette performance résulterait d'une légère amélioration de la balance commerciale, en particulier. Quant au solde global, avec les améliorations du compte de capital et d'opérations financières, il passerait d'un excédent de 282,5 milliards de F CFA en 2011 à 307,5

⁹ Ce scénario ne tient pas compte des financements additionnels.

¹⁰ Hypothèses basées sur les tendances historiques habituellement notées.

campagnes et des banlieues et l'artisanat. L'expérience acquise dans la gestion de tels programmes sera mise à contribution pour les réformer et les rendre plus efficaces. Sera également encouragée la mise en place de programmes spécifiques ciblant les femmes dans la production pour l'approvisionnement des grands centres urbains et pour l'exportation.

85. De telles interventions devront se faire dans le but de créer plus d'emplois qualifiés en milieu rural et de réduire la taille du secteur informel. Ce processus de transformation devra aussi se traduire par une accélération du processus de développement dans les régions et par la conquête du marché intérieur et l'exportation de produits et de services plus élaborés au fur et à mesure que le taux de main d'œuvre qualifiée augmentera dans l'économie. Sur ce dernier point, les produits et services élaborés « proches » de ceux qui composent déjà le panier des produits exportés par le Sénégal, sont, à cet égard, les premiers candidats à considérer.
86. La mortalité élevée des PME requiert aussi des solutions viables et accessibles, notamment à celles d'entre elles qui ont un potentiel pendant les phases critiques de leur cycle de vie. Dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), un certain nombre de contraintes à la compétitivité des PME ont été levées. Le renforcement du dialogue public-privé et au sein des grappes de compétitivité et de croissance permettra d'identifier d'autres obstacles à lever en priorité. La *loi d'orientation sur la promotion des PME* votée en 2008 contient également des dispositions destinées à renforcer leur viabilité et leur compétitivité. L'ASN, l'ASIT et l'APROSI sont aussi des structures d'appui qui assistent les PME à lever les contraintes liées à la qualité, la technologie et au foncier. Le *Code des Investissements* propose d'autres avantages en plus des appuis institutionnels fournis par l'ASEPEX, l'ADEPME et le Bureau de mise à niveau.
87. La contrainte liée à l'accès au financement fait aussi l'objet de nouvelles initiatives pour une plus grande efficacité des fonds de garanties et pour le développement de l'affacturage, du crédit-bail et surtout du capital-risque et du crédit à l'exportation. Il a été retenu de rationaliser la création de lignes de crédit et de mutualiser les coûts de leur gestion au sein d'une banque des PME. En retour, l'accès à l'information sur les entreprises et les emprunteurs sera rendu plus fluide par la création de bureaux d'information sur le crédit à côté de la centrale des bilans et de celle des risques.
88. Toutefois, les PME constituent le facteur de densification et de vitalité du tissu économique. Elles sont une source de compétitivité de l'économie. Le contexte de libéralisation économique les conduit périodiquement à mettre en exécution des projets de mise à niveau technologique, organisationnelle et managériale et de passage à l'échelle. Sous ce rapport, toute la stratégie de développement et de promotion des PME est articulée autour des trois (3) axes stratégiques principaux suivants : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires des PME à travers notamment l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'appui aux PME, le renforcement des capacités et la mise à niveau de l'ensemble des acteurs et la création d'un système d'information sur les PME, (ii) la promotion de l'accès pérenne des PME aux services financiers et non financiers¹¹ grâce au développement et à l'adaptation des produits pour l'accès à l'information, la promotion de la transformation des produits locaux et l'assistance aux fournisseurs de services de garantie à développer des produits adaptés à la PME, y compris la garantie partielle de portefeuille, et à simplifier les procédures d'accès, (iii) l'appui et l'accompagnement des PME dans leur développement à travers la restructuration des entreprises en difficulté, la promotion de la petite mine au Sénégal Oriental et à Matam, la décentralisation des services d'appui aux PME et la contribution à l'encadrement et à la formalisation des PME.

¹¹ Le Programme d'appui à la compétitivité et la croissance des PME et à la performance du secteur de la microfinance constitue le cadre de référence.

2.2.1.4. Secteurs d'appui à la production et à la productivité

2.2.1.4.1. Accès aux services énergétiques

95. Le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social. La CEDEAO a entériné dans son *Livre Blanc*¹² des objectifs chiffrés, auxquels le Sénégal a souscrit, pour l'accès aux services énergétiques. La vision sectorielle est d'assurer ainsi une distribution géographique plus équitable de l'accès aux services énergétiques modernes et couvrant les besoins en termes d'électrification rurale et urbaine, de force motrice et de combustibles domestiques pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement, notamment à travers la promotion d'énergies propres.
96. Le sous-secteur de l'énergie poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. favoriser l'accès aux services énergétiques par une augmentation de capacités de production d'énergie et une accélération de l'accès à l'énergie en milieu rural autour de trois volets complémentaires¹³ en veillant à accroître l'offre d'énergie d'origine renouvelable dans le mix énergétique national ;
 - ii. promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie à travers entre autres l'assainissement des polices de l'Etat, la création d'unités locales de fabrication et de diffusion des composants d'équipements solaires et éoliens, le développement des différentes filières de biocarburants, la promotion des équipements économes d'énergie et de substitution et la vulgarisation de façades et toits solaires dans le bâtiment ;
 - iii. améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie par la poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC et un renforcement du système d'information énergétique.

2.2.1.4.2. Développement et modernisation des infrastructures de transport

97. Le développement des infrastructures de transport est essentiel pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. La réalisation de ces infrastructures revêt un caractère prioritaire du fait qu'elles devraient contribuer à un meilleur aménagement du territoire, en assurant une meilleure desserte des principaux pôles économiques du pays. Il est également attendu un effet multiplicateur des dépenses d'investissements publics pour créer des emplois et distribuer des revenus. En tant que facteur d'amplification de la croissance et de la productivité à moyen et long termes, ces infrastructures publiques rendent les investissements privés plus efficaces, jettent les bases de la création d'industries et ouvrent les voies de l'intégration dans la sous-région ouest-africaine. En plus du rôle accélérateur de l'économie, la mise en œuvre de ces infrastructures pourrait être une source des revenus nécessaires au financement de la Stratégie à travers les revenus supplémentaires qu'elles génèrent pour les ménages, les entreprises, les collectivités locales et l'Etat.

¹² Livre Blanc pour une politique régionale, Décision A/DEC.24/01/06 du 12 janvier 2006.

¹³ Il s'agit de (i) la mise en concession d'électrification rurale du pays, (ii) le développement de projets d'électrification rurale d'initiative locale et (iii) la réalisation de projets énergétiques multisectoriels.

l'industrie (21%), du commerce (20%) et dans une moindre mesure celui des transports et communications (9%). L'actionnariat est diversifié et est principalement composé d'investisseurs d'origine européenne, américaine, asiatique et africaine. Le capital est détenu à hauteur de 72% par des personnes morales et physiques étrangères et à hauteur de 28% par des nationaux. L'organisation de la supervision et du contrôle du système financier est assurée conjointement par la Banque Centrale et la Commission bancaire de l'UEMOA.

101. Le principal facteur de vulnérabilité du secteur bancaire serait lié à la concentration des risques sur quelques grandes entreprises, en particulier celles évoluant dans les sous-secteurs de l'énergie, des mines, des télécommunications et du tourisme. L'objectif global est d'assurer la stabilité et la solidité du système financier, à travers la consolidation du secteur bancaire et la pérennisation du secteur de la microfinance. La nouvelle réglementation introduit des dispositions relatives à la protection des déposants. A ce titre, un chantier relatif à la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires et des SFD se poursuit et un accent sera mis sur le renforcement de la transparence dans la tarification des services bancaires et financiers et sur l'accroissement de la concurrence entre les établissements de crédit, au bénéfice des usagers des services bancaires et financiers. Concernant le relèvement du capital social minimum, il sera instauré une norme de 10 milliards de F CFA pour les banques et de 3 milliards de F CFA pour les établissements financiers. Pour ce qui est des perspectives d'adaptation aux normes internationales, la révision du Plan Comptable Bancaire visant à le rendre conforme aux normes *IAS/IFRS* en vigueur, sera poursuivie.
102. En direction du nouveau cycle de programmation, le sous-secteur de la microfinance entend se consolider et se pérenniser, à l'intérieur d'une dynamique d'intégration progressive au secteur financier global. Ce mouvement devra toutefois se faire dans le respect de l'identité du sous-secteur et de son apport spécifique à l'économie nationale. Deux objectifs stratégiques sont poursuivis, conformément au plan d'action de la lettre de politique sectorielle de la microfinance :
 - i. améliorer l'environnement économique, légal et réglementaire pour un développement sécurisé du sous-secteur avec un renforcement du cadre régional légal et réglementaire, la mise en place d'une base de données et d'une Centrale des Risques pour le secteur et la promotion de mécanismes de garanties adaptés pour les SFD ;
 - ii. pérenniser l'offre de produits et services adaptés et diversifiés en améliorant l'accès des SFD à des services non financiers et en appui technique de qualité, en diversifiant et innovant l'offre pour une adaptation des produits et services à la demande solvable de la clientèle, notamment en améliorant l'adéquation entre le secteur bancaire et la microfinance.

2.2.1.4.5. TIC et télécommunications

103. Globalement, les réformes et politiques mises en œuvre dans le sous-secteur des TIC et télécommunications ont permis de noter des avancées significatives. Pour jouer un rôle capital dans la croissance et la production, le sous-secteur des TIC et télécommunications poursuit les objectifs stratégiques suivants:
 - i. mettre en place un cadre stratégique de développement de l'économie numérique par la formulation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;
 - ii. améliorer le fonctionnement de l'administration et faciliter l'accès aux services publics de manière intégrée et sécurisée à travers le déploiement et le maintien de l'infrastructure d'accès sur tout le territoire et l'élaboration d'un Plan National Géomatique (PNG) ;

108. L'agriculture dispose d'une marge de progression pour produire davantage du fait de la réserve de terres arables et/ou irrigables non encore exploitées, des gains de productivité encore possibles pour la population active rurale, notamment les femmes. L'agriculture moderne à grande échelle a également des marges de progression. De surcroît, l'agriculture dans son ensemble peut renforcer ses relations d'échange avec les autres secteurs, à travers le développement des chaînes de valeur et les activités de transformation. En retour, pour la modernisation, la croissance de l'agriculture et le développement de PMI et PME rurales, les leviers sur lesquels il faut agir sont les routes et les infrastructures de transport, les TIC, notamment pour l'accès en temps réel à l'information sur les marchés des produits agricoles, l'hydraulique, l'énergie (notamment renouvelable, solaire, biocarburant, etc.), le crédit agricole et rural, la mécanisation, l'instruction et la formation des agriculteurs, l'agro-industrie et les activités manufacturières.
109. La production de céréales est restée en retrait par rapport au croît démographique depuis plusieurs décennies. Plus récemment, les prix des denrées de grande consommation ont subi l'effet de la flambée des cours mondiaux, ramenant alors au centre des politiques publiques les fonctions fondamentales de l'agriculture. La GOANA en est apparue très prometteuse pour apporter une solution définitive à la question de l'insécurité alimentaire. La levée des contraintes de débouchés en termes de circuits et de financement de la commercialisation, notamment à travers la transformation, permettra aux réalisations de la GOANA de passer à un nouveau palier. L'objectif de croissance du sous-secteur sera également soutenu par les cultures de diversification telles que l'horticulture, la floriculture, la filière laitière, l'aviculture, la pêche, l'agroforesterie, etc., dans les différentes zones agro-écologiques,
110. La question du renouvellement du capital semencier est une autre source de contraintes à la productivité pour cause de déficit de semences certifiées et de confiance dans celles distribuées. Il est à cet effet nécessaire, pour combler ce déficit, de garder une traçabilité sur les variétés en circulation dans le pays et de limiter l'utilisation des semences tout venant, qui sont de piètre qualité et peu adaptées aux différents agro-systèmes. Un système de certification, accompagné d'une bonne politique de multiplication de ces semences impliquant les multiplicateurs professionnels et les structures de recherche, favorisera la disponibilité de semences certifiées en quantités suffisantes et de qualité fiable. La facilitation de l'accès aux marchés, couplée avec la mise en place de mécanismes d'assurance agricole devra participer à la stabilisation des revenus des producteurs agricoles et des flux d'approvisionnement.
111. Le renforcement de la politique de subvention des intrants est une solution que l'Etat compte maintenir avec des mécanismes de ciblage plus précis pour préserver la productivité des sols. Les agriculteurs ont besoin d'investir dans la maintenance de la qualité des terres mais aussi dans les systèmes d'irrigation et de pompage et dans le matériel agricole. Ces investissements sont limités par le faible accès à un financement rural adapté tel celui qui est proposé par le projet de banque verte qui permettra d'abord de familiariser les petits agriculteurs avec les opérations de banque. Toutefois, le domaine le plus important pour un investissement dans l'agriculture demeure l'accès à l'eau et son utilisation efficiente.
112. Sur la base des résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN 2010), réalisée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le calcul du score de consommation alimentaire des ménages montre que 15,1% d'entre eux sont en situation d'insécurité alimentaire, en milieu rural et 8,5%, en milieu urbain. En termes opérationnels, il s'agit d'articuler une stratégie globale imbriquant les hauts rendements des filières des céréales de grande consommation à ceux de l'agriculture dans son ensemble et aussi la productivité de l'agriculture à celle de l'économie rurale. L'amélioration de la productivité dans l'agriculture est à stimuler périodiquement par les investissements publics réalisés dans les infrastructures rurales, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'irrigation et les incitations par les prix, de façon à contribuer directement à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'environnement des affaires, en milieu rural.

financières d'intervention des structures du sous-secteur, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication interne et externe du sous-secteur et l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur des statistiques agricoles nécessaires à une bonne prise de décisions.

2.2.1.5.2. Développement de l'élevage

116. Le sous-secteur de l'élevage revêt une importance capitale sur le plan économique et social. En effet, ses grandes marges de progression devraient permettre d'accroître de manière considérable la productivité, les productions et en conséquence, les revenus des éleveurs. Toutefois, cela suppose un changement d'option et de stratégie, à travers la sécurisation de l'élevage pastoral et l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. Ainsi, l'orientation globale du sous-secteur est de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique des acteurs.
117. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'élevage sont :
- i. améliorer les productions animales par la promotion d'unités modernes de production, le renforcement du potentiel génétique des races locales à travers entre autres l'insémination artificielle et l'amélioration de la santé animale ;
 - ii. sécuriser l'élevage par la préservation et la gestion des ressources agro-pastorales, la promotion de l'assurance agricole et le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux ;
 - iii. améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux par un renforcement et une modernisation des infrastructures et équipements de transformation et de commercialisation et un renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ;
 - iv. améliorer le pilotage sectoriel avec la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données sur l'élevage et un renforcement des capacités d'intervention des services de l'élevage et des organisations professionnelles.

2.2.1.5.3. Pêche et aquaculture

118. L'objectif global est de faire de la pêche et l'aquaculture un sous-secteur qui continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole.
119. Ainsi, le sous-secteur de la pêche et l'aquaculture poursuit les objectifs suivants :
- i. gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats par une maîtrise des capacités de pêche maritime en adéquation avec les potentiels de captures permises, la régulation de l'accès aux ressources halieutiques et la mise en place d'une politique de conservation de l'habitat aquacole et des ressources halieutiques ;
 - ii. satisfaire la demande nationale en produits de la pêche et de l'aquaculture avec la mise en place des infrastructures de base nécessaires au développement de la pêche continentale et de l'aquaculture, la réduction des pertes post-capture au niveau de la pêche artisanale et la promotion de l'aquaculture vivrière et commerciale durable ;

- agroalimentaires et de l'élevage pour la consommation locale et l'exportation et la promotion de PME et d'industries dans le sous-secteur ;
- ii. accroître la compétitivité des PME et des industries agroalimentaires par l'amélioration des conditions d'hygiène et de qualité des produits transformés sur la base des standards internationaux, la diversification des gammes de produits mis sur les marchés local et international et le renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agroalimentaire ;
- iii. renforcer le cadre institutionnel de pilotage du sous-secteur par un ancrage institutionnel des différents acteurs et le renforcement des structures sectorielles de promotion et de valorisation des produits agroalimentaires.

2.2.1.6. Déploiement industriel et autres secteurs

2.2.1.6.1. Mines et carrières

- 124. Le secteur des mines connaît un renouveau récent avec le démarrage de la production d'or, en plus des phosphates, et les perspectives associées à l'exploitation des gisements de fer. Pour la rentabilisation des activités minières, il faut agir sur des leviers, en l'occurrence, les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations.
- 125. Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le sous-secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.
- 126. Le sous-secteur des mines poursuit les quatre (04) objectifs suivants :
 - i. améliorer les conditions de vie des populations des zones abritant les activités minières, par l'amélioration des retombées financières pour le pays et les collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources minières et un encadrement des populations locales menant des activités minières ;
 - ii. renforcer la compétitivité du secteur minier par sa promotion, la mise à jour de l'infrastructure géologique et minière et l'appui des exploitants de carrière ;
 - iii. contribuer à la gestion de l'environnement et la remise en état des mines et carrières par la mise en place d'un comité de suivi pour l'application du plan de gestion environnementale et la sensibilisation des acteurs locaux sur les risques environnementaux liés à l'activité minière ;
 - iv. augmenter les capacités de pilotage du secteur minier par l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique minière.

2.2.1.6.2. Industrie

- 127. L'industrie est un moteur pour la dynamisation du rythme de croissance. Il importe de promouvoir la diversification des activités industrielles et l'amélioration de la qualité des produits. Une croissance significative des activités manufacturières est nécessaire pour la création d'opportunités d'emplois.
- 128. Les objectifs stratégiques poursuivis pour développer l'industrie sont les suivants :

- iii. développer une dynamique multisectorielle de structuration des potentialités du tourisme et de promotion des initiatives de développement touristique ;
- iv. améliorer le pilotage sectoriel du tourisme avec l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique touristique.

2.2.1.6.5. Artisanat

132. Pour permettre à ce sous-secteur d'apporter des revenus substantiels aux acteurs, les politiques s'articulent autour des trois (03) objectifs stratégiques suivants :

- i. renforcer les capacités de production des artisans à travers la professionnalisation des acteurs, l'amélioration du système d'approvisionnement en intrants et en équipements et le renforcement de la base productive de l'artisanat ;
- ii. développer un système de commercialisation favorable des produits artisanaux par une amplification des activités de prospection de marché et de promotion commerciale des biens et services artisanaux et par un assainissement des circuits de commercialisation ;
- iii. augmenter les capacités de pilotage de la politique de développement du sous-secteur par un renforcement des dispositifs et instruments étatiques de pilotage ainsi que des mécanismes de concertation.

2.2.1.6.6. Culture

133. Le diagnostic relève que ce sous-secteur est confronté entre autres au manque de visibilité de l'activité culturelle, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, à l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et aux lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources. La politique à mettre en œuvre a pour objectif global d'accentuer la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure visibilité de l'importance économique et sociale de l'activité culturelle dans le développement du pays.

134. Ce sous-secteur poursuit deux (02) objectifs stratégiques :

- i. accroître le volume et la qualité de la production culturelle par un renforcement des infrastructures culturelles structurantes, l'implication des privés dans la promotion culturelle et par une accentuation de la décentralisation ;
- ii. redynamiser le pilotage sectoriel par un renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur et une déconcentration plus poussée des services culturels.

2.2.1.6.7. Sports et loisirs

135. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter la contribution du sport au développement économique du Sénégal et de rendre les loisirs accessibles à tous au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques.

136. Les politiques et stratégies du sous-secteur des sports et loisirs poursuivent les objectifs suivants :

- i. promouvoir le sport et les activités connexes en mettant en place des infrastructures et équipements sportifs structurants et modernes et en favorisant la formation, la professionnalisation et le développement de l'entreprise sportive ;

- i. mettre en place un système performant de gestion et de suivi des flux migratoires internationaux et d'assistance des Sénégalais de l'Extérieur ; le renforcement des capacités professionnelles et logistiques de la police de contrôle au niveau des postes de police aux frontières, une promotion des opportunités économiques dans les zones de départ massif et de l'émigration internationale de travail temporaire ;
- ii. asseoir une politique d'implication des SE dans les efforts de développement par la promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des SE en faveur de leur pays d'origine et la mise en place d'un dispositif stratégique d'information sur les opportunités d'investissements productifs ;
- iii. élaborer et mettre en œuvre une politique nationale intégrée en matière de migration ;
- iv. promouvoir la coopération et le partenariat aux niveaux sous-régional, régional et international dans la gestion des questions et problèmes de migrations pour la mise en place de projets mieux adaptés aux réalités locales.

2.2.2. AXE 2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable

141. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. En effet, l'accès à des infrastructures de base, de santé, d'éducation et de formation et d'adduction à l'eau potable a un effet direct sur la qualité de vie. Il détermine, en plus, l'offre d'opportunités économiques aux populations et communautés de base. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, on ne peut considérer qu'il y a égalité devant les opportunités, tant au niveau des régions, des communautés de base, des individus, des campagnes que des villes.
142. C'est pourquoi, la vision qui sous-tend la Stratégie pour 2011-2015, intègre l'augmentation conséquente de l'offre de ces services d'infrastructures financée par les ressources tirées de l'accélération de la croissance. L'atteinte des OMD et la poursuite de la mise en place des conditions préalables à l'émergence requièrent l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat et ses partenaires. Le périmètre de cet espace budgétaire devrait, par ailleurs, impliquer l'exigence d'assurer une protection sociale également adéquate, dont la couverture est étendue aux différents segments de la population.
143. Par ailleurs, les initiatives, projets et programmes ayant un fort impact écologique et économique sur le développement durable, d'une part, et une meilleure prise en compte de la transversalité de l'environnement, d'autre part, bénéficieront d'un accompagnement adéquat. Les changements climatiques, dont les effets sont de plus en plus présents sont des facteurs de perturbations hydrologiques, de températures plus élevées pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole, en l'absence de nouvelles technologies plus adaptées.
144. La nouvelle Stratégie se veut, dès lors, un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent au développement économique et social, notamment l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte. De manière spécifique, le Sénégal vise à atteindre l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un système et un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, pour une meilleure redistribution des richesses nationales, il est envisagé de mettre en place un cadre global de protection sociale et de mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

- vi. éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales par la promotion d'une alphabétisation de développement axée sur la demande et privilégiant les compétences socioéconomiques dans une approche holistique, inclusive et intersectorielle et par l'utilisation des langues nationales dans tous les secteurs de la vie socioéconomique ;
- vii. promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi à travers le développement de la formation continue, des études de besoins de formation, d'analyse de situation de travail, d'écriture de *curricula* selon l'APC et la création des conditions de leur implantation ainsi que l'appui à l'insertion des nouveaux diplômés ;
- viii. intégrer l'apprentissage dans le système de formation professionnelle et technique par une formation des maîtres d'atelier et la mise en place de dispositifs de formation par apprentissage dans les « *Daaras* » pilotes ;
- ix. développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public-privé.

2.2.2.2. Santé et nutrition

- 148. Une population en mauvais état de santé ne peut garantir la croissance économique. Ainsi, satisfaire les besoins en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité à des services de qualité.
- 149. Le Sénégal a réalisé des progrès importants dans la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Mais il reste encore des efforts à faire pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions pour l'élimination du VIH/SIDA, du paludisme et des autres pandémies seront renforcées. A cet effet, le système de santé doit davantage être préventif. En appui, un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les dépenses publiques dans le sous-secteur de la santé vont être portées à au moins 2% du PIB à l'horizon 2015. Les capacités d'absorption seront renforcées et des mécanismes innovants de financement de la santé devront être encouragés, y compris l'assurance maladie des populations pauvres. Les possibilités de *partenariat public-privé* dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront explorées.
- 150. Le Sénégal s'est engagé à lever ces contraintes à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) et de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale. Les objectifs et politiques suivants sont visés afin d'assurer des services performants de santé publique :
 - i. réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto-juvéniles par des actions et mesures de généralisation de l'assistance à l'accouchement dans les formations sanitaires par du personnel qualifié, de renforcement de l'assistance à la consultation pré et postnatale et de promotion de la survie de l'enfant par la vaccination et l'amélioration de l'état nutritionnel ;
 - ii. améliorer les performances du sous-secteur de la santé en matière de prévention et de lutte contre les grandes maladies en assurant la promotion du dépistage et en renforçant le système de surveillance médicale ;
 - iii. renforcer durablement le système de santé en assurant la maintenance et le renouvellement des équipements et en améliorant la qualité des soins ;
 - iv. améliorer la gouvernance du sous-secteur de la santé en assurant l'efficacité et l'efficacité des dépenses de santé ainsi qu'une meilleure implication des

- i. promouvoir une politique de planification spatiale par l'élaboration et la réactualisation d'un Plan national d'Aménagement du Territoire (constitué d'un plan général et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)) par la hiérarchisation des pôles de développement (métropole nationale, métropole d'équilibre, villes secondaires stratégiques et relais ruraux) et par la création et l'aménagement systématique d'espaces publics, parcs, jardins et zones agricoles en milieu urbain ;
- ii. développer et diversifier l'offre de logements sociaux en milieux urbain et rural à travers le renforcement des programmes « Zones d'Aménagement Concerté », et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'habitat rural ;
- iii. résorber les bidonvilles et lutter contre les occupations irrégulières et l'installation des populations dans des sites vulnérables aux inondations et autres risques environnementaux urbains à travers la restructuration, la régularisation foncière et la relocalisation des quartiers non lotis et à risques et le relogement des personnes victimes d'inondation ;
- iv. améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural à travers l'élaboration de plans directeurs pour la gestion des déchets solides et l'appui aux collectivités locales pour la collecte des ordures ;
- v. renforcer les capacités des acteurs du secteur avec notamment le renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

2.2.2.5. Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables

155. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires et est mue par trois (3) logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales. Les transferts non contributifs à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité¹⁶ permettent aux populations pauvres de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance et de soins de santé. L'assurance qui est un mécanisme de partage de risques est un système contributif qui permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement.
156. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différenciés des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. Avec le Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, le Sénégal compte poursuivre le dialogue politique et social entre les différents intervenants, pour mener à bien cette lutte.
157. Par ailleurs, il est aujourd'hui de plus en plus admis que la protection sociale contribue directement à la croissance économique. Le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale¹⁷ (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est ainsi que l'Etat du Sénégal

¹⁶ Pensions sociales, indemnités de handicap, allocations familiales, coupons ou bons alimentaires ; cantines et bourses scolaires, travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; subventions sur les prix destinées aux ménages pauvres ; exemptions de frais pour des services essentiels.

¹⁷ L'Union africaine a d'ailleurs lancé « l'Appel à l'action » de Livingstone dès 2006, appelant tous les pays africains à disposer d'un socle élémentaire de programmes de protection sociale.

lutter contre toute forme d'inégalité et, en particulier, harmoniser les chances des hommes et des femmes dans la participation équitable au processus de développement.

160. La Stratégie pour 2011-2015 prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, deux objectifs sont poursuivis :

- i. promouvoir les droits des femmes et de la petite fille à travers notamment le renforcement du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille, la promotion du leadership et de la participation des femmes y compris dans les instances de décision et de délibération, et le renforcement de la promotion économique de la femme et du partenariat avec les associations et organismes internationaux ;
- ii. promouvoir l'intégration du genre dans les interventions de développement par un renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre, à travers le budget participatif et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des résultats en matière d'équité et d'égalité de genre.

2.2.2.7. Promotion de l'emploi

161. Pour arriver à des performances de grande envergure en comparaison à celles actuellement enregistrées, la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) a défini des objectifs stratégiques qui couvrent l'ensemble du spectre des politiques publiques pertinentes en matière de promotion active de l'emploi. Ainsi, la NPNE envisage-t-elle de contribuer à la baisse du chômage par la création d'emplois massifs. Le nombre total d'emplois modernes escomptés sur la période 2010-2015 est ainsi estimé à 607 000 nouveaux emplois¹⁹. Les emplois visés concernent l'ensemble des secteurs et la fonction publique avec la mise en place progressive de la fonction publique locale. Sont également concernés les emplois créés dans le cadre de la poursuite de la modernisation des entreprises traditionnelles du secteur informel.

162. Pour les cinq prochaines années, la Stratégie s'articule autour des objectifs suivants :

- i. promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé, formel et informel par la mise en œuvre de la NPNE à travers le développement de l'emploi décent dans les différents secteurs ;
- ii. améliorer et développer l'adéquation entre la formation et l'emploi à travers un appui à la mise en œuvre de la réforme des structures d'éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle et la mise en place du système national d'évaluation et de validation des apprentissages techniques et professionnels et des acquis de l'expérience en situation de travail ;
- iii. mettre en place un système de suivi et de gestion du marché du travail par la création de l'observatoire et des programmes de l'emploi.

2.2.2.8. Développement harmonieux de la jeunesse

163. Comme dans la plupart des pays en développement, les jeunes représentent plus de 60% de la population. Ils sont les plus touchés par la prégnance de la pauvreté, l'exode rural, le chômage, et

¹⁹ Cet objectif passe par le développement de grands programmes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de l'environnement et des énergies renouvelables, du commerce et de la distribution, du secteur informel non agricole et non commercial et enfin dans le domaine des infrastructures (méthode HIMO).

168. La Stratégie 2011-2015 appelle à une prise de conscience sur la nécessité de poursuivre un processus de développement viable intégrant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les préserver et de les maintenir tout en garantissant leur accès équitable. La pollution croissante de l'air et des eaux dans les villes est un signe qui indique que ce qui est souvent perçu comme un progrès peut être source de détérioration de la qualité de vie dont souffriraient particulièrement les groupes vulnérables.
169. Intégrer la vision du développement durable commande d'accorder une haute priorité à la prise en compte de l'impact environnemental à tous les niveaux de planification locale et sectorielle. Pour ce faire, le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles poursuit les politiques et stratégies à mettre en œuvre à travers les objectifs suivants :
- i. intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement par une systématisation des évaluations environnementales préalables et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
 - ii. lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) à travers le combat contre l'érosion côtière et la promotion des modes de production et de consommation durables ainsi que l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale et sectorielle tout en tirant avantage des opportunités qu'offre la finance carbone ;
 - iii. inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles par la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides ;
 - iv. renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles par un renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

2.2.3. AXE 3 : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains

170. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure au développement. L'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre d'éléments à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité humaine ; (ii) la maîtrise des finances publiques dans le sens de permettre un dénouement à bonne date des transactions avec l'Etat ; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement ; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers.
171. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fourniture de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement doivent être pleinement impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de la fourniture des services publics essentiels.
172. La Stratégie 2011-2015 anticipe la mise en place d'un cadre budgétaire, juridique et institutionnel adéquat ainsi qu'une mise en œuvre plus efficiente des programmes et initiatives soutenus et financés par l'Etat. A cet effet, il importe de promouvoir davantage la participation des

- National de Dialogue Social (CNDS), en particulier, et l'installation de comités sectoriels de dialogue social ;
- iii. améliorer la qualité du pilotage et la gestion publique à travers un renforcement de la qualité de la production statistique et l'adoption des principes et des nouvelles pratiques de gestion axée sur les résultats par l'administration ;
 - iv. renforcer l'efficacité et la cohérence de la communication institutionnelle par une amélioration de l'accès à l'information des citoyens ainsi que le rôle et l'action des médias en faveur de l'éducation citoyenne ;
 - v. accroître la satisfaction des usagers du service public par un meilleur accès au service public et la poursuite des efforts de simplification des procédures et formalités administratives ;
 - vi. promouvoir et consolider la sécurité intérieure par la prévention d'activités illégales.

2.2.3.3. Amélioration de la gestion des finances publiques

- 178. Les systèmes de gestion des finances publiques et des marchés publics du Sénégal se sont prêtés depuis 2002, à plusieurs exercices d'évaluation de leurs performances. La démarche a ainsi permis de mettre en œuvre des programmes d'amélioration des pratiques. Les derniers exercices en date ont porté sur la deuxième évaluation des performances de la gestion des finances publiques suivant l'approche du PEFA réalisée en mars 2011 et la deuxième évaluation du système national des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE (Banque mondiale – CAD/OCDE) de 2010.
- 179. Dans les domaines de la gestion budgétaire et comptable, l'adoption du Plan des Réformes Budgétaires et Financières en 2009 a permis de réaliser des progrès importants dans l'amélioration de la crédibilité du budget, l'exhaustivité et la transparence budgétaires, la préparation et l'articulation du budget sur les politiques publiques avec l'introduction et l'élargissement graduel des programmes pluriannuels de dépenses publiques. Ces progrès ont été également notés dans les domaines de la prévisibilité et du contrôle modulé de l'exécution du budget, la tenue de la comptabilité publique et la reddition des comptes. Ils devront se consolider avec l'application progressive, à partir de 2012, des fondamentaux des réformes et des innovations majeures inspirées par la nouvelle gestion publique introduite par les nouvelles directives du cadre harmonisé des finances publiques adoptées en 2009 par la Commission de l'UEMOA.
- 180. Dans le domaine de la gestion de la commande publique, en dépit des révisions notées en 2010 dans les dispositions du *Code des marchés publics* puis corrigées par le retour à l'orthodoxie, les progrès en consolidation visent à inscrire durablement le système national dans les meilleures pratiques en la matière.
- 181. D'une manière générale, la nouvelle gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance et l'imputabilité de la responsabilité ainsi que la transparence sera progressivement mise en œuvre d'ici à 2019 conformément à l'échéance fixée par la Commission de l'UEMOA aux Etats de l'Union et va accroître les chances de succès des politiques publiques. A cet effet, trois (3) objectifs stratégiques ont été définis :
 - i. renforcer les capacités financières de l'Etat à exécuter son budget à travers une modernisation des administrations financières, une amélioration de la qualité des services offerts aux usagers et un accroissement continu des recettes budgétaires, aux niveaux central et local ;
 - ii. renforcer la discipline budgétaire en évitant autant que faire se peut des modifications profondes des autorisations du Parlement, en respectant les dispositions légales et réglementaires qui sous-tendent l'exécution de la dépense

187. Dans ces domaines, les politiques et stratégies à mettre en œuvre poursuivent les objectifs suivants :

- i. promouvoir la maîtrise de l'information territoriale par la mise en place d'un Observatoire national des territoires opérationnel ;
- ii. assurer la solidarité territoriale et la cohérence de la planification spatiale à travers l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des terroirs communautaires et des plans stratégiques des pôles régionaux de développement et la mise en cohérence des documents de planification nationale avec ceux de planification spatiale à tous les échelons (PGAT, SRAT, SAGTC) ;
- iii. accroître la viabilité des territoires et la fonctionnalité des pôles de développement en valorisant des potentialités des entités éco-géographiques, en améliorant des réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement et des services énergétiques et en relevant le niveau des équipements dans les villes secondaires et frontalières ;
- iv. renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'ensemble des acteurs à travers l'amélioration du système de formation des acteurs dans ces différents domaines et le renforcement qualitatif et quantitatif des ressources humaines ;
- v. améliorer le dialogue inclusif et le partenariat structuré entre toutes les catégories d'acteurs par une réforme des organismes de suivi de la décentralisation, la réforme et la relance des activités des comités économiques et sociaux régionaux et un appui à l'harmonisation et à la fonctionnalité des cadres de concertation ;
- vi. accroître les infrastructures et équipements structurants dans les pôles de développement économique local en quantité et en qualité à travers la promotion de l'approche régionale en matière de coopération décentralisée pour la réalisation d'équipements structurants ;
- vii. accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable, en créant des centres fiscaux départementaux, dans le cadre de la décentralisation de la chaîne fiscale, en mettant en œuvre, de manière concertée, l'observatoire des territoires, en harmonisant les interventions des bailleurs de fonds pour corriger les disparités intra et interrégionales, en améliorant la gouvernance administrative locale et en allégeant les procédures, en renforçant les capacités des collectivités locales pour mieux exploiter les potentialités et en améliorant l'utilisation des services techniques déconcentrés dans l'exécution des missions des collectivités locales ;
- viii. renforcer le partenariat, la solidarité et la coopération économique entre collectivités locales par la mise en place de structures d'intercommunalité et de délimitation des territoires des collectivités.

2.2.3.6. Travail parlementaire

188. La place et le rôle du Parlement dans le système démocratique et républicain du Sénégal doivent être valorisés pour permettre aux élus d'assurer efficacement leur mission de contrôle de l'action gouvernementale. Ainsi, a-t-il été retenu une seule orientation relative à la modernisation du Parlement et à l'amélioration de son efficacité à travers le renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

193. Les investissements devant permettre d'assurer le développement de l'économie rurale seront orientés principalement vers la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles, mais aussi vers l'amélioration durable de l'accès aux facteurs de production et aux marchés. A cet effet, l'intensification et la diversification²¹ agricoles en fonction des spécificités et des potentialités de chaque région tiendront compte des impacts de la complémentarité et des synergies attendues, notamment la promotion des pôles de développement de la SCA, la consolidation de la GOANA et la mise en œuvre du PNIA avec la participation effective du secteur privé. A cet effet, le plan d'actions du DPES vise en priorité :

- i. la sécurité alimentaire avec la mise en œuvre du programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA), le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, le projet d'aide alimentaire et le renforcement du stock de sécurité alimentaire ;
- ii. le développement de l'économie rurale par l'augmentation de la production agricole à travers la reconstitution du capital semencier et avec l'appui à la production et à la multiplication de semences certifiées, la gestion et la restauration des terres dégradées (INP et PROGERT), l'équipement du monde rural, l'implantation des fermes agricoles dans le cadre du plan Retour Vers l'Agriculture (REVA), la réfection et l'augmentation des aménagements hydro-agricoles pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz (GOANA), le développement agricole de Matam (PRODAM-II), l'appui au développement rural en Casamance (PADERCA), l'appui aux filières agricoles (PAFA), le renforcement du fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et le développement des marchés agricoles (PDMAS) ;
- iii. l'augmentation de la part de la production irriguée dans la production agricole par la réalisation de bassins de rétention, la gestion intégrée des ressources en eau et le développement d'activités suivant des usages multiples du bassin du fleuve Sénégal (OMVS), la poursuite des projets d'appui à la petite irrigation locale et de lutte contre les plantes aquatiques dans le Delta, la gestion intégrée des plantes aquatiques envahissantes, la valorisation des eaux souterraines (volet plan REVA) et la valorisation des excédents d'eau de forage ;
- iv. l'amélioration des productions animales par la création des Centres d'impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMEL), le renforcement du fonds d'appui à la stabulation, la vulgarisation de l'insémination artificielle, le renforcement de la protection zoo-sanitaire, l'équipement du monde rural (volet Elevage), le développement de l'élevage au Sénégal oriental et en Casamance, la réhabilitation et la construction d'abattoirs, la promotion des structures de traitement des cuirs et peaux, l'appui institutionnel des services déconcentrés de l'élevage, la réalisation du recensement général de la population, habitat, agriculture et élevage (RGPHAE) ;
- v. la gestion durable des ressources halieutiques et l'amélioration des revenus des acteurs du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture grâce à la maîtrise et à l'ajustement des capacités ; à la promotion de la bonne gouvernance des pêcheries par l'instauration de la cogestion et les concessions de droits de pêche aux communautés locales ; à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries sénégalaises ; au suivi économique et biologique de la ressource halieutique ; à l'intégration de l'approche éco-systémique dans la

²¹ L'indice de diversification du tissu productif et de l'offre d'exportation du Sénégal est de 26,0 contre 69,34 pour l'Afrique.

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Historique des réalisations				Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'Environnement	39. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	Ministère de l'Environnement	2008	17%	30,00%	60%	65%	70%	75%	80%	85%
	Inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles	40. Ratio reboisement sur déboisement		2008	1,25	0,78	0,96	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014
	Promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé formel et informel	41. Taux (en %) d'activité	Direction Emploi	2008	56,4%	59,4%	62,7%	66,1%	68,0%	71,0%	73,2%	75,0%
		42. Taux (en %) de sous emploi invisible	Dir Emploi – ANSD	2008	22%	22%	21%	21%	20%	18%	16%	13%
Emploi		43. Taux de chômage	2008	2008	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	9,4%	8,9%	8,4%	8,0%
		44. Budget social en pourcentage du PIB	Ministère du travail	2009	Une étude est en cours pour s'accorder sur la méthodologie							
	Etendre la protection sociale au secteur informel, rural et aux groupes vulnérables	45. Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	SNIS / CAFSP	2010	réf.2010	réf.2010	4,35%	5,15%	13,62%	27,70%	46,32%	61,21%
Protection sociale	Renforcer la protection sociale et économique des groupes vulnérables	46. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de programmes de Cash transfert	CLM	2009	réf.2009	15000	35000	50000	60000	75000	85000	100000
		47. Proportion (en %) du budget affecté aux ministères sous CDSMT	DGF	2010					50%	60%	75%	85%
Réformes financières et budgétaires	Renforcer la discipline budgétaire	48. Respect des délais légaux de production des comptes de gestion de l'Etat, des lois de règlement (oui/non)	DGCPT et DGF	2010	réf.2010	réf.2010	oui	oui	oui	oui	oui	oui

• 1^{ère} étape de priorisation : notation des actions

Pour déterminer les priorités du DPES, les actions des objectifs stratégiques sont soumises à une grille d'évaluation comportant les variables dichotomiques suivantes :

- Critère 1 : l'action est directement liée aux OMD de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'environnement, l'eau potable ou l'assainissement) ;
- Critère 2 : l'action a un impact direct sur la croissance économique ;
- Critère 3 : la population est exclusivement bénéficiaire ;
- Critère 4 : l'action a un impact direct sur l'environnement des affaires ;
- Critère 5 : l'action a une sensibilité directe sur la réduction des inégalités de genre ;
- Critère 6 : l'action a un impact direct sur l'amélioration de la gestion des politiques publiques ;
- Critère 7 : l'action a un impact direct sur l'assainissement des finances publiques.

A chaque fois qu'une action satisfait a un critère donné, la modalité de la variable concernée prend la valeur 1. La négation correspond à 0. Chaque critère est pondéré selon le tableau suivant :

Critères	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Pondération	30%	25%	20%	10%	5%	5%	5%

Cette pondération permet d'atténuer l'effet de la transversalité des actions moins urgentes. Les critères ne sont pas mutuellement exclusifs.

Un score total (S_a) est affecté à chaque action en faisant la somme du produit des modalités de chaque critère par la pondération correspondante. Cette note totale obtenue est donc une moyenne pondérée. Ainsi, plus le score (S_a) est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité. Un type de classification automatique est utilisé pour classer les actions en fonction des scores totaux et en classes : il s'agit spécifiquement de la méthode des nuées dynamiques.

Le nombre de classes désiré est trois (3). Soit k ce nombre. La première étape de l'algorithme consiste à choisir les k centres de départ. Les centres ont été imposés. Un algorithme d'affectation classique est ensuite appliqué. Il est réitéré jusqu'à ce qu'il y ait convergence, c'est-à-dire (persistance de sous-ensembles d'observations qui se forment à chaque fois). Le processus d'itération a déterminé les trois centres finaux stables des classes.

• 2^{ème} étape de priorisation : choix des plans d'actions

Idéalement, lorsque le contexte économique est difficile, les actions de la classe de priorité supérieure doivent être maintenues et réalisées. Elles représentent le noyau du plan d'actions fondamental devant nécessairement être priorisé dans le cadre d'un scénario pessimiste. Le cumul des actions de priorité 1 avec celles de priorité 2 forme le noyau du plan d'actions intermédiaire. Le plan d'actions global correspond à la prise en compte de toutes les actions programmées, allant théoriquement de la priorité supérieure à celle faible.

Les deux premières étapes ont permis d'établir une classification sur la base d'une grille d'évaluation des actions. Il a été bien mentionné que leurs résultats forment les noyaux des plans d'actions. Ces derniers sont à concrétiser par des projets, programmes ou mesures. La troisième étape doit intégrer les indications du cadrage macroéconomique fixant les enveloppes financières que doivent respecter les scénarios consolidés. Des séries de consultations sectorielles ont permis de trouver un consensus sur les différents scénarios du cadrage avec les sectoriels, notamment les services techniques, en ramenant les projets et programmes selon le rang souhaité.

• 3^{ème} étape de priorisation : application des plans d'actions et choix raisonnés des scénarios

Une meilleure logique de planification exigerait une constitution des scénarios sur la base des plans d'actions déclinés à la deuxième étape de priorisation. Ensuite, par un processus itératif, le cadrage macroéconomique examinerait l'adéquation entre, d'une part, les enveloppes financières dégagées par la deuxième étape et, d'autre part, les objectifs de croissance et le respect des engagements. Partant de ce principe, la démarche édictée par la programmation budgétaire actuelle établit les trois scénarios que sont le tendanciel, le pessimiste et l'optimiste.

Annexe 5: Financement (en millions FCFA) du scénario pessimiste du PAP/DPES par axes stratégiques.

Scénario	Axe stratégique	Code priorité	Etat BCI	Etat FCFT	Etat	PTF	Acquis	Gap	Montant DPES
Pessimiste	axe 1	1	981 470	189 667	1 171 137	1 283 378	2 454 515	-	2 454 515
	axe 2	1	326 047	71 528	397 575	679 769	1 077 344	-	1 077 344
	axe 3	1	87 209	76 080	163 289	64 000	227 289	-	227 289
Total Pessimiste			1 394 726	337 275	1 732 001	2 027 147	3 759 148	-	3 759 148

Annexe 6: Financement (en millions FCFA) du scénario optimiste du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Energie	1	DPES	286 959	295 266	214 290	148 037	98 946	1 043 498
	1	Acquis	216 959	205 265	189 037	147 105	98 105	856 471
	1	BCI	124 237	32 139	14 271	11 275	11 275	193 197
	1	FCT	41 000	62 000	41 000	41 000	41 000	226 000
	1	PTF	51 722	111 126	133 766	94 830	45 830	437 274
	1	Gap	70 000	90 001	25 253	932	841	187 027
Energie	2	DPES	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	Acquis	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	BCI	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Energie	3	DPES	50	140	65	65	65	385
	3	Acquis	50	140	65	65	65	385
	3	BCI	50	65	65	65	65	310
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	75	-	-	-	75
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	1	DPES	203 029	444 179	374 818	259 591	256 925	1 538 542
	1	Acquis	203 029	424 053	307 598	185 335	126 958	1 246 973
	1	BCI	160 793	217 757	139 196	85 328	67 563	670 637
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	42 236	206 296	168 402	100 007	59 395	576 336
	1	Gap	-	20 126	67 220	74 256	129 967	291 569
TIC et Communication	1	DPES	1 160	6 030	6 030	6 050	10 850	30 120
	1	Acquis	1 160	6 030	6 030	6 050	10 850	30 120
	1	BCI	960	1 030	1 030	1 050	1 050	5 120
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	200	5 000	5 000	5 000	9 800	25 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
TIC et Communication	2	DPES	250	250	50	100	100	750
	2	Acquis	250	250	50	100	100	750
	2	BCI	250	250	50	100	100	750
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	1	Gap	-	743	1 019	1 646	-	3 408
PME	1	DPES	1 099	4 812	6 205	3 288	2 834	18 238
	1	Acquis	1 099	1 099	1 109	699	499	4 505
	1	BCI	100	200	200	200	-	700
	1	FCT	499	499	499	499	499	2 495
	1	PTF	500	400	410	-	-	1 310
	1	Gap	-	3 713	5 096	2 589	2 335	13 733
	1	DPES	3 000	2 668	-	-	-	5 668
PME	2	Acquis	3 000	2 668	-	-	-	5 668
	2	BCI	-	-	-	-	-	-
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	3 000	2 668	-	-	-	5 668
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
	2	DPES	4 721	23 288	42 025	38 336	61 922	170 292
Intégration régionale	1	Acquis	4 721	4 722	4 318	4 318	4 318	22 397
	1	BCI	45	45	45	45	45	225
	1	FCT	75	75	75	75	75	375
	1	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797
	1	Gap	-	18 566	37 707	34 018	57 604	147 895
	1	DPES	300	500	500	500	500	2 300
Migration internationale et SE	1	Acquis	300	500	500	500	500	2 300
	1	BCI	300	500	500	500	500	2 300
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	-	-	-	-	-
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
	1	DPES	254	354	354	276	276	1 514
Migration internationale et SE	2	Acquis	254	354	354	276	276	1 514
	2	BCI	176	276	276	276	276	1 280
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	78	78	78	-	-	234
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
	2	DPES	6 050	6 837	7 086	7 027	6 250	33 250
Sécurité alimentaire	1	Acquis	6 050	6 169	6 169	6 250	6 250	30 888
	1	BCI	1 250	1 300	1 300	1 450	1 450	6 750
	1	FCT	200	269	269	200	200	1 138
	1	PTF	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	23 000
	1	Gap	-	668	917	777	-	2 362
	1	DPES	69 269	118 950	125 189	102 031	86 517	501 956
Agriculture	1	Acquis	69 269	108 558	103 441	70 675	59 904	411 847
	1	BCI	31 856	55 112	46 232	45 532	37 210	215 942
	1	FCT	98	98	98	98	98	490
	1	PTF	37 315	53 348	57 111	25 045	22 596	195 415
	1	Gap	-	10 392	21 748	31 356	26 613	90 109
	1	DPES	8 861	8 350	7 350	7 350	7 350	39 261
Agriculture	3	Acquis	8 861	8 350	7 350	7 350	7 350	39 261
	3	BCI	7 661	7 150	6 150	6 150	6 150	33 261
	3	FCT	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
	3	DPES	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Mines	3	DPES	726	722	722	722	722	3 614
	3	Acquis	726	722	722	722	722	3 614
	3	BCI	726	722	722	722	722	3 614
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Industrie	1	DPES	2 916	3 541	5 625	3 900	3 900	19 882
	1	Acquis	2 916	3 541	5 625	3 900	3 900	19 882
	1	BCI	963	1 150	2 900	2 900	2 900	10 813
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	1 953	2 391	2 725	1 000	1 000	9 069
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Industrie	3	DPES	100	200	230	250	250	1 030
	3	Acquis	100	200	230	250	250	1 030
	3	BCI	100	200	230	250	250	1 030
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Artisanat	1	DPES	1 407	1 557	1 557	1 367	992	6 880
	1	Acquis	1 407	1 557	1 557	1 367	992	6 880
	1	BCI	240	390	390	200	200	1 420
	1	FCT	792	792	792	792	792	3 960
	1	PTF	375	375	375	375	-	1 500
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Artisanat	2	DPES	80	80	80	-	-	240
	2	Acquis	80	80	80	-	-	240
	2	BCI	80	80	80	-	-	240
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Artisanat	3	DPES	200	500	500	-	-	1 200
	3	Acquis	200	500	500	-	-	1 200
	3	BCI	200	500	500	-	-	1 200
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Tourisme	1	DPES	103	5 505	7 086	6 483	5 787	24 964
	1	Acquis	103	2 603	3 103	3 110	2 745	11 664
	1	BCI	103	103	103	110	110	529
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	2 500	3 000	3 000	2 635	11 135
	1	Gap	-	2 902	3 983	3 373	3 042	13 300
Tourisme	2	DPES	321	236	236	260	260	1 313
	2	Acquis	321	236	236	260	260	1 313

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	1	Acquis	2 496	5 394	5 423	4 923	1 700	19 936
	1	BCI	596	400	375	250	400	2 021
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	1 900	4 994	5 048	4 673	1 300	17 915
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	2	DPES	14 000	14 535	7 100	6 350	6 350	48 335
	2	Acquis	14 000	14 535	7 100	6 350	6 350	48 335
	2	BCI	2 700	3 235	2 800	2 050	2 050	12 835
	2	FCT	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	21 500
	2	PTF	7 000	7 000	-	-	-	14 000
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	3	DPES	755	910	910	910	910	4 395
	3	Acquis	755	910	910	910	910	4 395
	3	BCI	755	910	910	910	910	4 395
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Education et formation	1	DPES	52 567	78 465	66 409	71 807	68 609	337 857
	1	Acquis	52 567	75 638	61 781	67 443	63 499	320 928
	1	BCI	18 946	30 094	30 648	28 660	28 660	137 008
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	33 621	45 544	31 133	38 783	34 839	183 920
	1	Gap	-	2 827	4 628	4 364	5 110	16 929
Education et formation	2	DPES	16 816	17 492	11 203	10 720	10 720	66 951
	2	Acquis	16 816	17 492	11 203	10 720	10 720	66 951
	2	BCI	9 747	10 887	6 993	5 720	5 720	39 067
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	7 069	6 605	4 210	5 000	5 000	27 884
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Education et formation	3	DPES	3 954	5 325	2 424	1 899	1 899	15 501
	3	Acquis	3 954	5 325	2 424	1 899	1 899	15 501
	3	BCI	1 905	3 276	375	350	350	6 256
	3	FCT	1 549	1 549	-	1 549	1 549	6 196
	3	PTF	500	500	2 049	-	-	3 049
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Santé	1	DPES	56 645	64 168	61 155	64 364	64 506	310 838
	1	Acquis	56 645	61 680	58 964	63 112	63 377	303 778
	1	BCI	15 617	16 056	16 050	16 251	14 346	78 320
	1	FCT	3 605	3 605	3 605	3 605	3 605	18 025
	1	PTF	37 423	42 019	39 309	43 256	45 426	207 433
	1	Gap	-	2 488	2 191	1 252	1 129	7 060
Santé	3	DPES	680	1 585	150	150	150	2 715
	3	Acquis	680	1 585	150	150	150	2 715
	3	BCI	180	210	150	150	150	840
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	500	1 375	-	-	-	1 875
	3	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	1	DPES	7 764	14 742	13 600	12 583	10 758	59 447
	1	Acquis	7 764	8 866	5 537	5 788	4 630	32 585
	1	BCI	2 392	2 393	2 508	2 732	3 100	13 125
	1	FCT	490	490	490	490	490	2 450
	1	PTF	4 882	5 983	2 539	2 566	1 040	17 010
	1	Gap	-	5 876	8 063	6 795	6 128	26 862
Protection sociale	2	DPES	1 292	1 292	1 392	1 400	1 450	6 826
	2	Acquis	1 292	1 292	1 392	1 400	1 450	6 826
	2	BCI	442	442	542	550	600	2 576
	2	FCT	850	850	850	850	850	4 250
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	1	DPES	65	85	85	85	85	405
	1	Acquis	65	85	85	85	85	405
	1	BCI	45	45	45	45	45	225
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	20	40	40	40	40	180
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	3	DPES	388	355	355	355	400	1 853
	3	Acquis	388	355	355	355	400	1 853
	3	BCI	355	355	355	355	400	1 820
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	33	-	-	-	-	33
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	1	DPES	25	750	2 366	2 316	2 316	7 773
	1	Acquis	25	750	2 366	2 316	2 316	7 773
	1	BCI	25	50	50	-	-	125
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	700	2 316	2 316	2 316	7 648
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	2	DPES	490	460	370	370	370	2 060
	2	Acquis	490	460	370	370	370	2 060
	2	BCI	420	400	370	300	370	1 860
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	70	60	-	70	-	200
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	3	DPES	944	560	620	170	170	2 464
	3	Acquis	944	560	620	170	170	2 464
	3	BCI	544	560	620	170	170	2 064
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	400	-	-	-	-	400
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Jeunesse	2	DPES	748	750	750	1 050	1 189	4 487
	2	Acquis	748	750	750	1 050	1 189	4 487
	2	BCI	350	350	350	350	350	1 750
	2	FCT	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	3	FCT	1 481	1 481	3 053	1 481	1 481	8 977
	3	PTF	1 670	2 020	2 770	2 635	1 135	10 230
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	1	DPES	2 334	4 023	4 359	2 859	2 359	15 934
	1	Acquis	2 334	4 023	4 359	2 859	2 359	15 934
	1	BCI	1 075	2 764	3 100	1 600	1 100	9 639
	1	FCT	259	259	259	259	259	1 295
	1	PTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	2	DPES	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	Acquis	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	BCI	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	3	DPES	100	100	100	100	100	500
	3	Acquis	100	100	100	100	100	500
	3	BCI	100	100	100	100	100	500
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Aménagement du territoire	2	DPES	-	-	-	-	-	-
	2	Acquis	-	-	-	-	-	-
	2	BCI	-	-	-	-	-	-
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	1	DPES	50 780	50 845	51 636	33 067	33 367	219 695
	1	Acquis	50 780	50 845	51 636	33 067	33 367	219 695
	1	BCI	18 960	16 200	16 200	12 500	12 500	76 360
	1	FCT	16 867	16 867	16 867	16 867	16 867	84 335
	1	PTF	14 953	17 778	18 569	3 700	4 000	59 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	2	DPES	-	-	-	-	-	-
	2	Acquis	-	-	-	-	-	-
	2	BCI	-	-	-	-	-	-
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	3	DPES	690	690	690	-	-	2 070
	3	Acquis	690	690	690	-	-	2 070
	3	BCI	340	440	440	-	-	1 220
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	350	250	250	-	-	850
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Parlement	2	DPES	750	750	750	750	750	3 750
	2	Acquis	750	750	750	750	750	3 750

Annexe 7: Financement (en millions FCFA) du scénario tendanciel du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Energie	1	DPES	216 959	205 265	189 037	147 105	98 105	856 471
	1	Acquis	216 959	205 265	189 037	147 105	98 105	856 471
	1	BCI	124 237	32 139	14 271	11 275	11 275	193 197
	1	FCT	41 000	62 000	41 000	41 000	41 000	226 000
	1	PTF	51 722	111 126	133 766	94 830	45 830	437 274
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Energie	2	DPES	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	Acquis	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	BCI	3 616	4 000	4 000	4 000	4 000	19 616
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Energie	3	DPES	50	140	65	65	65	385
	3	Acquis	50	140	65	65	65	385
	3	BCI	50	65	65	65	65	310
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	75	-	-	-	75
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	1	DPES	203 029	424 053	307 598	185 335	126 958	1 246 973
	1	Acquis	203 029	424 053	307 598	185 335	126 958	1 246 973
	1	BCI	160 793	217 757	139 196	85 328	67 563	670 637
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	42 236	206 296	168 402	100 007	59 395	576 336
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
TIC et Communication	1	DPES	1 160	6 030	6 030	6 050	10 850	30 120
	1	Acquis	1 160	6 030	6 030	6 050	10 850	30 120
	1	BCI	960	1 030	1 030	1 050	1 050	5 120
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	200	5 000	5 000	5 000	9 800	25 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
TIC et Communication	2	DPES	250	250	50	100	100	750
	2	Acquis	250	250	50	100	100	750
	2	BCI	250	250	50	100	100	750
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Recherche, Développement et Innovation	1	DPES	3 005	3 568	2 175	505	505	9 758
	1	Acquis	3 005	3 568	2 175	505	505	9 758
	1	BCI	771	835	675	505	505	3 291
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	2 234	2 733	1 500	-	-	6 467
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Microfinance	1	DPES	1 325	2 001	1 400	1 400	-	6 126
	1	Acquis	1 325	2 001	1 400	1 400	-	6 126
	1	BCI	25	144	-	-	-	169
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	1 300	1 857	1 400	1 400	-	5 957
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Microfinance	2	DPES	1 020	1 737	1 568	270	270	4 865
	2	Acquis	1 020	1 737	1 568	270	270	4 865
	2	BCI	220	271	268	270	270	1 299
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	800	1 466	1 300	-	-	3 566
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Microfinance	3	DPES	535	2 250	2 250	1 929	-	6 964
	3	Acquis	535	2 250	2 250	1 929	-	6 964

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Sécurité alimentaire	1	DPES	6 050	6 169	6 169	6 250	6 250	30 888
	1	Acquis	6 050	6 169	6 169	6 250	6 250	30 888
	1	BCI	1 250	1 300	1 300	1 450	1 450	6 750
	1	FCT	200	269	269	200	200	1 138
	1	PTF	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	23 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Agriculture	1	DPES	69 269	108 558	103 441	70 675	59 904	411 847
	1	Acquis	69 269	108 558	103 441	70 675	59 904	411 847
	1	BCI	31 856	55 112	46 232	45 532	37 210	215 942
	1	FCT	98	98	98	98	98	490
	1	PTF	37 315	53 348	57 111	25 045	22 596	195 415
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Agriculture	3	DPES	8 861	8 350	7 350	7 350	7 350	39 261
	3	Acquis	8 861	8 350	7 350	7 350	7 350	39 261
	3	BCI	7 661	7 150	6 150	6 150	6 150	33 261
	3	FCT	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Elevage	1	DPES	6 307	9 310	10 523	8 625	7 288	42 053
	1	Acquis	6 307	9 310	10 523	8 625	7 288	42 053
	1	BCI	4 243	6 213	6 939	6 625	6 278	30 298
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	2 064	3 097	3 584	2 000	1 010	11 755
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Elevage	3	DPES	200	500	500	300	500	2 000
	3	Acquis	200	500	500	300	500	2 000
	3	BCI	200	500	500	300	500	2 000
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Pêche et aquaculture	1	DPES	8 038	9 808	12 625	12 733	7 033	50 237
	1	Acquis	8 038	9 808	12 625	12 733	7 033	50 237
	1	BCI	1 338	3 108	3 559	3 633	3 933	15 571
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	6 700	6 700	9 066	9 100	3 100	34 666
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Pêche et aquaculture	2	DPES	139	500	500	600	600	2 339
	2	Acquis	139	500	500	600	600	2 339
	2	BCI	139	500	500	600	600	2 339
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Pêche et aquaculture	3	DPES	285	700	850	715	1 324	3 874
	3	Acquis	285	700	850	715	1 324	3 874
	3	BCI	85	200	350	350	600	1 585
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	200	500	500	365	724	2 289
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Hydraulique agricole	1	DPES	6 420	12 109	11 570	6 045	3 570	39 714
	1	Acquis	6 420	12 109	11 570	6 045	3 570	39 714
	1	BCI	1 820	2 620	2 070	1 070	1 070	8 650
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	4 600	9 489	9 500	4 975	2 500	31 064
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Transformation agroalimentaire	1	DPES	200	2 900	4 400	5 400	5 400	18 300
	1	Acquis	200	2 900	4 400	5 400	5 400	18 300
	1	BCI	200	400	400	400	400	1 800

3.2. Développement et modernisation des infrastructures structurantes

196. Spécialement, les services d'infrastructures ont un impact significatif sur la croissance du fait de leurs effets sur la réduction des coûts de production, l'amélioration de la productivité des intrants et des facteurs de production. Les infrastructures facilitent l'accès à l'éducation et à la santé et aux produits alimentaires en quantité et en qualité. Par exemple, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore la santé, et donc la productivité et la production ; l'accès à l'électricité contribue à l'hygiène et à la santé. Au total, les infrastructures ont un impact sur le capital humain et, à travers lui, sur l'absorption du progrès technologique.
197. Cependant, il existe une certaine complémentarité à respecter dans la mise en place planifiée des infrastructures publiques, en vue d'optimiser leurs effets sur la productivité et la croissance. L'absence de routes d'évacuation de la production limite les avantages anticipés de l'agriculture.
198. Le second axe du plan d'actions prioritaires soutient les objectifs d'extension et de modernisation des infrastructures structurantes. La réhabilitation des infrastructures et leur extension constituent des préalables pour l'éclosion des actions de développement. Les interventions viseront au départ les infrastructures physiques de base, pour permettre de desserrer les goulots d'étranglement qui entravent la relance économique. Ainsi, de fortes impulsions seront créées par la reprise des investissements publics dans les secteurs ciblés, à savoir les axes régionaux et le désenclavement des villes et zones rurales de l'intérieur, l'énergie, l'eau et les télécommunications, l'agriculture et la réhabilitation des structures sociales.
199. Dans le cadre du développement et de la modernisation des infrastructures de transport, la stratégie vise l'exécution d'un vaste programme d'infrastructures de soutien à la production et la distribution par la réhabilitation (et la construction) des pistes rurales et des infrastructures de commercialisation, l'hydraulique rurale, la construction de bassins de rétention, l'aménagement et la valorisation des bas-fonds, la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques. Il est également prévu l'amélioration de la compétitivité de la plateforme du Port autonome de Dakar et l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).
200. Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le sous-secteur des transports, le plan d'actions du DPES mise sur :
 - i. l'expansion du réseau routier intérieur et transfrontalier à travers le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, la connectivité de l'autoroute à péage, liaison RN1- Autoroute, le prolongement de l'autoroute à péage AIBD - Mbour – Thiès et la construction de routes de connectivité, plusieurs projets de construction et de réhabilitation de routes bitumées et de ponts, la construction d'une liaison ferroviaire rapide entre Dakar et l'AIBD, la redynamisation de l'activité ferroviaire à l'intérieur du pays à travers la construction de nouvelles lignes ferroviaires et la réhabilitation du réseau de chemins de fer national, la construction de la gare ferroviaire de Colobane-Dakar, la construction de la route Saraya frontière Mali - Kédougou - Saraya, la construction de la route Médina Gounass - frontière Guinée et la modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako ;
 - ii. le renforcement des infrastructures de la plateforme portuaire à travers la poursuite de la modernisation du port de Dakar, les projets de réhabilitation des ports de Kaolack et de Ziguinchor, la modernisation des ports secondaires et le programme ORIO de navigabilité en Casamance ;
 - iii. le développement des services aéronautiques et des infrastructures aéroportuaires à travers le programme d'investissement aéroportuaire de l'AIBD, le programme de réhabilitation et d'équipement des aéroports régionaux, le programme de

rurale de 421 villages (phase-I), (d) le développement du

biocarburants pour la production d'électricité ;

- iv. l'économie d'énergie à travers (a) la généralisation de l'utilisation à faible consommation d'énergie électrique (lampes, téléviseur etc.), (b) l'utilisation des systèmes de production de chaleur (climatiseurs et cuiseurs solaires, etc.) à travers des mécanismes de financement innovants et des facilités douanières et fiscales ainsi qu'une bonne gestion de la politique énergétique et (c) la promotion de l'architecture et de l'urbanisme solaires pour une prise en compte de l'énergie passive dans l'aménagement et la construction de l'habitat, à travers la réalisation de projets phares et la prise de dispositions réglementaires ;
- v. la diversification des sources d'énergie motrice (transport, exhaure, mouture, etc.) à travers la promotion de l'utilisation des biocarburants (incorporation ou substitution) et l'utilisation de l'énergie éolienne.

202. S'agissant du développement du sous-secteur des TIC, les mesures envisagées visent l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle de l'économie numérique, la réorganisation et le pilotage du sous-secteur, la mise en place d'un observatoire des TIC, un développement panafricain des services en ligne, le renforcement des capacités des jeunes dans les métiers des TIC, l'interconnexion des services administratifs et la généralisation des centres multimédia communautaires.

3.3. Meilleur accès aux services sociaux essentiels

203. Le Plan d'actions prioritaires soutient, pour relever les défis du système éducatif, la poursuite de la mise en œuvre du PDEF, cadre fédérateur d'intervention dans le sous-secteur, à travers l'éradication de l'analphabétisme, l'achèvement du cycle primaire et moyen à tous les enfants dans toutes les régions, la création d'une passerelle adaptée entre le cycle secondaire et supérieur et prenant en compte l'enseignement technique. Il sera également poursuivi l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. En ce qui concerne le sous-secteur de la santé, la mise en œuvre du PDIS, de la feuille de route multisectorielle et de l'initiative « *badianou gokh* » permettront l'atteinte des objectifs de la santé de la mère et de l'enfant et de la lutte contre les grandes maladies (paludisme, sida, maladies cardiovasculaires, tuberculose, etc.). Un accent particulier sera mis sur les régions les plus pauvres et les groupes vulnérables. Pour atteindre les objectifs d'un développement durable, la stratégie prend en compte le renforcement des principes de viabilité de l'environnement à travers la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

204. Pour un meilleur accès aux services sociaux de base, le plan d'actions du DPES met l'accent sur :

- i. l'atteinte des objectifs de l'éducation universelle de qualité au Sénégal à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pour tous les cycles d'enseignement, l'appui à l'éducation des filles avec, notamment, la création d'un nouveau collège national de jeunes filles, l'extension des cantines scolaires dans toutes les régions au niveau de l'élémentaire et du moyen secondaire, le renforcement des capacités des enseignants de l'éducation de base, la construction des infrastructures administratives (IDEN et IA) des nouvelles régions, la construction de « *Daaras* » modernes, le développement de l'alphabétisation qualifiante des adultes et de l'éducation alternative des adolescents, l'appui à l'insertion de la FPT et l'octroi de bourses aux filles orientées dans les filières industrielles et agricoles ;

d'emplois au niveau décentralisé par la mise en œuvre des centres d'initiative pour l'emploi local (CIEL), (e) le développement de programmes spécifiques d'emplois à l'endroit des jeunes, des femmes, des migrants, des handicapés et groupes spécifiques, (f) une meilleure intégration de l'emploi et de la formation professionnelle à travers surtout un plan actif de généralisation de la validation des acquis de l'expérience, (g) la mise en place des outils de pilotage du système d'information sur le marché du travail que sont l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles et le ROME et enfin (h) la coordination et le suivi plus efficace de la politique nationale de l'emploi.

3.4. Bonne gouvernance des politiques publiques

205. Les principes de la bonne gouvernance des politiques publiques, qui intègrent la gestion axée sur les résultats comme élément de base, sont pris en compte dans cette stratégie comme étant un facteur primordial pour faciliter l'atteinte des objectifs globaux de développement. A cet effet, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de l'accès à la justice, l'accélération d'un développement local durable et la poursuite de la mise en place d'un système d'information statistique de qualité.

206. Pour une bonne gouvernance des politiques publiques, le plan d'actions du DPES retient :

- i. la promotion de l'équité et de l'égalité de genre à travers l'appui à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la vulgarisation des textes sur la parité, l'appui au développement des relations avec les associations africaines et étrangères et l'appui à la révision de la législation nationale et l'appui à l'institutionnalisation du genre dans les politiques sectorielles ;
- ii. les réformes de l'administration publique à travers sa modernisation, l'amélioration de la qualité de la production statistique, le renforcement des capacités des services administratifs, l'harmonisation et la vulgarisation des outils de planification, le renforcement des capacités d'exécution des projets et la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de sûreté nationale ;
- iii. l'amélioration de la gouvernance économique et financière à travers la mise en œuvre des réformes des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources budgétaires aux niveaux central et local, l'optimisation efficace de l'utilisation des ressources et l'amélioration du dispositif de contrôle budgétaire ;
- iv. l'efficacité et l'accessibilité de la justice à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitenciers, la construction et la réhabilitation du centre de l'éducation surveillée, l'appui au programme sectoriel justice et la mise en place de chambres spécialisées pour prendre en charge les litiges commerciaux, le renforcement du fonds d'accès à la justice, la mise en place des maisons de justice et la construction et la réhabilitation des juridictions ;
- v. le renforcement de la décentralisation à travers la formulation et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes, la poursuite de la mise en œuvre de tous les projets, programmes en cours et le bon fonctionnement des agences s'occupant du développement local (ADL, PNDL : PADEL et GELD, etc.), ainsi que la consolidation et le renforcement du fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et du fonds de dotation de la décentralisation (FDD), du programme d'équipements et développement des collectivités locales.

4.2. Dispositif de suivi et d'évaluation du DPES

211. Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie. Il fournit l'opportunité d'explicitier au fur et à mesure les objectifs de la Stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions. Après une évaluation de la mise en œuvre du système statistique national (SSN) et pour les besoins d'un meilleur suivi de la politique économique et sociale, le plan d'actions du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) a été revu et réajusté sur la période 2011-2015 pour être plus performant et apte à produire et à diffuser des données statistiques de qualité.
212. A cet effet, au niveau du *dispositif institutionnel*, qui sera régi par des textes réglementaires, deux niveaux de pilotage sont définis :
- Au niveau **politique** :
 - Un *Conseil Présidentiel* d'évaluation se réunit une fois tous les deux ans et est chargé d'évaluer et de décider des éventuelles nouvelles orientations de la Stratégie sur la base des résultats majeurs observés (à mi-parcours notamment) et des enjeux internationaux ;
 - un *Conseil national de suivi et d'orientation du DPES* présidé par le Premier Ministre est mis en place. Ce conseil est composé par le gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Il se réunit tous les six (6) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il est chargé de la tenue périodique d'une *revue annuelle conjointe* de la Stratégie ;
 - une *Commission parlementaire de suivi du DPES* : le Parlement à travers ses composantes (Sénat et Assemblée nationale) et le Conseil Economique et Social (CES) composent cette commission qui permet aux parlementaires de suivre la mise en œuvre globale du DPES. Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par l'Assemblée nationale ;
 - le *Ministre de l'Economie et des Finances* présente un rapport aux réunions de ces différents organes.
 - Au niveau **opérationnel** : il y a deux volets que sont la coordination de l'exécution des politiques sectorielles et le pilotage de la stratégie dans chaque région. Ainsi, nous avons :
 - des *Comités ministériels de suivi-évaluation du DPES* : les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la Stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des actions prioritaires. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité sectoriel est chargé du suivi de *la mise en œuvre des priorités sectorielles* déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement de la politique sectorielle inscrite dans le DPES. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de suivi ;
 - des *Comités régionaux de suivi-évaluation du DPES* : le Gouverneur de région préside ce comité tandis que l'Agence Régionale de Développement (ARD) assure le secrétariat technique. Il regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois

218. Le système d'information du DPES sera constitué d'un tableau de bord d'indicateurs, dénommé liste restreinte d'indicateurs²⁴, qui renseigne sur l'état d'avancement de l'exécution des actions prioritaires. A cet effet, le système statistique national, en tant que producteur de statistiques officielles, constitue la principale source de données pour la consolidation du processus de décisions²⁵ tant au niveau politique, économique que social. Il dispose depuis juin 2007 dispose d'un document cadre de référence de la *Stratégie Nationale de Développement de la Statistique* (SNSD, 2011-2015), dont la déclinaison opérationnelle est le *Schéma Directeur de la Statistique* (SDS). Plusieurs instruments et outils seront combinés, notamment les recensements, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, les sondages ainsi que des études sur des questions spécifiques et le recours aux travaux des observatoires. La mobilisation du financement de toutes ces activités, en cohérence avec le calendrier de suivi de la liste restreinte des indicateurs est un préalable pour une réussite du suivi du DPES.
219. Ainsi, le système d'information du DPES sera animé par deux comités techniques :
- *un Comité de suivi des indicateurs* est créé au sein du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) », placé sous l'autorité de l'ANSD qui en définit la composition et le fonctionnement. Il est chargé d'établir la méthodologie des indicateurs de suivi et leur cible/objectif pour la période 2011-2015. Ce comité veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage de la Stratégie, conformément à leur calendrier. Il propose les mécanismes de réalisation des enquêtes prioritaires pour la mise à jour des indicateurs, notamment ceux de la liste restreinte.
 - *un Comité de suivi du Plan d'Actions Prioritaires*, formé entre autres par l'UCSPE, la DGF, la DGCPT, la DPEE, l'APIX et la DCEF qui en assure la présidence, sera chargé de l'évaluation annuelle du *Plan d'Actions Prioritaires* (PAP). Ledit comité veillera à améliorer la visibilité du suivi du financement des actions prioritaires et s'assurera de la remontée de l'information lors des rencontres trimestrielles du conseil national. Aussi, surveillera-t-il la concordance dans la programmation et l'exécution entre, d'une part, le CDMT et les CDSMT et, d'autre part, le PAP. Il garantira la cohérence entre le PAP du DPES et la programmation du PTIP. Il devra s'assurer de la réalité de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), notamment en analysant le budget exécuté et les résultats atteints et mettre à jour le cadrage macroéconomique.
220. Le système de communication est articulé autour de la diffusion de l'information relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. Il doit impliquer l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation et une articulation cohérente des politiques transversales dans les priorités nationales. Les rapports d'avancement produits devront être annuels pour servir de référence pendant l'élaboration du budget de l'Etat, des collectivités locales et des accords de partenariat avec les partenaires techniques et financiers. La communication devra ainsi être entretenue par une très large diffusion des résultats auprès de tous les acteurs impliqués pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la Stratégie. Les journées de revue (sectorielle ou globale) constituent un cadre idéal de partage et d'échange d'informations sur les résultats enregistrés et sont l'occasion de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale aux niveaux national, local ou sectoriel. La participation critique des centres de recherche et d'études constituerait un élément important dans la dissémination de ces résultats.

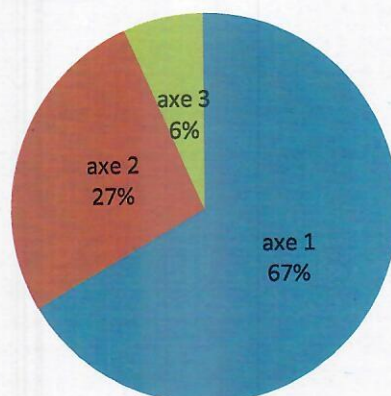
²⁴ La liste restreinte d'indicateurs de suivi du DPES provient d'une liste d'indicateurs dominants.

²⁵ Loi statistique n°21-2004 du 21 juillet 2004.

comparé aux montants agrégés des projets et programmes retenus dans le sous-secteur l'indicateur (Sources : étude CSPLP, 2006 et CRES, 2010).

227. **Etape 3 : Programmation** : Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP, sont ensuite comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. La différence entre le montant total nécessaire (*montant DPES*) et le financement acquis et consolidé exprime le besoin additionnel (*gap de financement*) pour l'atteinte des objectifs prioritaires.
228. La mise en œuvre de la Stratégie nécessite des investissements d'un montant total de **5 749 milliards de F CFA** dont **4 788 milliards de F CFA** d'acquis, pour un gap cumulatif de **961 milliards de F CFA** sur toute la période. La part de l'Etat dans le financement acquis est estimée à 2 462 milliards de F CFA soit 51,42%.
229. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur le développement économique et social ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2011-2015.

Figure 2: Répartition (en %) du financement total du DPES (scénario optimiste) selon les axes



Source : UCSPE/MEF, novembre 2011.

230. Pour déterminer les projets et programmes prioritaires, les lignes d'actions des objectifs stratégiques du DPES sont soumises à une grille d'évaluation comportant des critères en lien direct avec les OMD, la croissance économique, l'environnement des affaires, le genre, l'amélioration de la gestion des politiques publiques et l'assainissement des finances publiques (Cf. Annexe 2). Ainsi, plus le score d'une ligne d'action est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité dans le PAP. Un type de classification automatique²⁶ est appliquée pour attribuer aux lignes d'actions trois niveaux de priorité.

²⁶ Il s'agit de la méthode des nuées dynamiques.

232. Le scénario pessimiste correspondra à un cas extrême de crise économique pouvant conduire l'économie vers un ralentissement voire une baisse du PIB autour de 3,2% de croissance, avec comme hypothèse principale la poursuite des difficultés du sous-secteur énergétique. Dans un tel scénario, près de 775 milliards de F CFA seront déduits des dépenses de l'Etat (Budget Consolidé d'Investissement et Budget de Fonctionnement), sauf au cas où des partenaires financent cette partie. Il est retenu de privilégier les projets/programmes du tendancier de priorité 1. Ainsi, il est opéré des coupes sur les projets/programmes de priorités 2 et 3, voire supérieure, à concurrence des 775 milliards de F CFA. Malgré ces ajustements, le déficit public pourrait atteindre 5,2% par an.
233. Le scénario optimiste -ou scénario du DPES- part du scénario tendancier et y ajoute l'ensemble des nouveaux projets/programmes de priorité 1. Le taux de croissance pourrait atteindre 6,1% par an, tandis que le déficit public passe de 7,4% en 2011 à 3,9% en 2015. Le coût global du scénario optimiste est de l'ordre de 5 438 milliards de F CFA pour la période 2011-2015 (Cf. Tableau 2). La mise en œuvre nécessite des investissements additionnels de l'ordre de 961 milliards de FCFA sur toute la période. Ce besoin additionnel représente 16,7% du montant global du DPES. La contribution de l'Etat dans le montant total acquis s'élève à 51,5%. Globalement, 90% des ressources financières du DPES sont consacrées aux priorités de rang 1.
234. En résumé, tous ces scénarios sont constitués en tenant compte du potentiel de mobilisation et d'absorption des ressources financières, du respect scrupuleux de la « soutenabilité » de la dette publique, des règles budgétaires communautaires et des engagements internationaux.

4.7. Risques liés à la mise en œuvre du DPES

235. Les risques de la stratégie sont liés, d'une part, aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et, d'autre part, au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Le scénario optimiste constitue le scénario d'évolution favorable à une réduction substantielle de la pauvreté. Ainsi, les résultats escomptés supposent que les différents chocs identifiés et susceptibles de réapparaître sont maîtrisés de manière à éviter une perturbation éventuelle de l'atteinte de ces résultats. Ces chocs sont d'ordre naturel et économique.
236. Le principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie qui demeure encore le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourront être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est également exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence que l'intervention publique pourrait en atténuer les effets.
237. Au plan économique, le principal risque est lié à l'évolution des prix sur le marché international en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de la décennie 2000-2010, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré et transversal. Une persistance des perturbations dans la distribution de l'électricité anéantirait toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences désastreuses sur le bien-être des populations. Par ailleurs, au niveau international, la survenue d'une crise financière ou économique représente une source de perturbation de l'économie nationale, à cause notamment de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde et à travers une éventuelle baisse de l'aide extérieure subséquente. Dans ce même registre, il faut inscrire une baisse nette des transferts des Sénégalais de l'Extérieur.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste restreinte des indicateurs du DPES

Liste restreinte des indicateurs du DPES 2011-2015

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Historique des réalisations				Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cadre macro économique	Stabiliser le cadre macro économique	1. Taux (en %) de croissance du PIB réel (<i>scénario optimiste</i>)	DPEE/MEF	2008	3,7%	2,1%	4,1%	48%	5,8%	6,4%	6,7%	7%
		2. Taux d'inflation annuel moyen (en %)		2008	5,8%	-0,9%	1,2%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	
		3. Taux d'investissement global (en %)		2008	<u>26,8%</u>	<u>23,0%</u>	<u>22,2%</u>	<u>22,5%</u>	<u>22,8%</u>	<u>23,0%</u>	<u>23,2%</u>	
		4. Déficit budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (<i>scénario optimiste</i>)		2008	4,60%	4,80%	5,20%	7,4%	6,3%	5,7%	4,6%	3,9%
		5. Déficit du compte courant en pourcentage du PIB		2008	14,2%	6,7%	6,1%	8,2%	8,5%	7,7%	7,6%	7,3%
Conditions de vie des populations	Réduire la pauvreté monétaire et les inégalités	6. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	ANSND/MEF	2006	50,70%	Pas de données			En attente des résultats de l'ESPS-2011			
				2006	30,70%							
				2006	38,10%							
				2006	63,20%							
		7. Taux d'électrification rurale (en %)	SIE	2008	21,6%	23,8%	23,8%	25%	27%	29%	30%	32%
Energie	Favoriser l'accès aux services énergétiques	8. Energie non distribuée à la clientèle (MGWATT)	SIE/SENELEC	2008	103,97	89,69	177,05	0	0	0	0	0
		9. Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)		2008	698,5	684,55	686,5	836,5	1113,4	970,4	1095,4	<u>1095,4</u>
		Infrastructures et services de transport	Développer les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires	10. Linéaire de routes construites (en Km)	AGERROUTE	2008	301,2	688,39	183,00	150	165	175
Non revêtues	2008			200		1105,7	176,5	85	125	135	140	170
11. Linéaire de	Revêtues			AGERROUTE	2008	83	209	140	150	160	175	185

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Historique des réalisations				Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Culture	Accroître le volume et la qualité de la production culturelle	22. Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en millions de FCFA)	BSDA	2008	342,45	345,77	420,50	496,25	580,00	725,00	906,25	1 132,81
PME	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	23. Nombre de PME encadrées	ADEPME/PR OMER/ APIX	2008	810	739	945	1050	1150	1250	1350	1450
Commerce	Promouvoir les outils d'accès aux marchés régionaux et internationaux	24. Taux (en %) de croissance du volume des exportations	GRADES /Min. Commerce et ANSD	2008	10,56%	3,11%	22,74%	≥20%	≥20%	≥20%	≥20%	≥27%
Education	Créer les conditions d'un achèvement du cycle primaire pour tous les enfants en âge scolaire	25. TBS au cycle élémentaire (en %)	National	2008	90,10%	92,50%	94,40%	96%	98%	100%	103%	105,00%
			Filles	2008	92,40%	95,90%	98,70%	97%	99%	101%	104%	105,00%
			Garçons	2008	88,00%	89,20%	90,30%	95,00%	97%	99%	102%	104,00%
		26. Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National	2008	58,40%	59,60%	59,10%	70,50%	75%	80%	85%	90,00%
			Filles	2008	58,00%	60,40%	60,90%	69,00%	74%	79%	84%	90,00%
			Garçons	2008	58,80%	58,70%	57,40%	71,80%	76%	80%	85%	90%
		27. Taux brut d'admission au CI	National	2008	103,20%	110,40%	113,60%	117,50%	123,60%	110,30%	110,30%	110,20%
			Filles	2008	106,40%	115,40%	119,10%	123,90%	129,70%	109,70%	108,50%	106,00%
			Garçons	2008	100,10%	105,70%	108,50%	111,50%	117,70%	107,40%	108,00%	110,30%
		28. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	2008	2008	83 529	77 988	115 526	92 893	92 893	92 893	92 893
			Femmes	2008	2008	66 208	66 895	99 675	57 835	57 835	57 835	57 835
	Promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi	29. Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique (en %)	DPRE/EDUC ATION	2009	réf. 2008	6,00%	4,00%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%
			DPRH / METFP									

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	3	Acquis	64	83	68	88	88	391
	3	BCI	56	75	60	80	80	351
	3	FCT	8	8	8	8	8	40
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Culture	2	DPES	1 443	973	637	-	-	3 053
	2	Acquis	1 443	973	637	-	-	3 053
	2	BCI	693	973	637	-	-	2 303
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	750	-	-	-	-	750
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Culture	3	DPES	627	618	650	-	-	1 895
	3	Acquis	627	618	650	-	-	1 895
	3	BCI	627	618	650	-	-	1 895
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Sports	1	DPES	3 100	4 200	4 400	1 600	1 600	14 900
	1	Acquis	3 100	4 200	4 400	1 600	1 600	14 900
	1	BCI	2 100	4 200	4 400	1 600	1 600	13 900
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	1 000	-	-	-	-	1 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Commerce	1	DPES	180	200	200	200	200	980
	1	Acquis	180	200	200	200	200	980
	1	BCI	180	200	200	200	200	980
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	-	-	-	-	-
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Commerce	2	DPES	500	550	600	600	650	2 900
	2	Acquis	500	550	600	600	650	2 900
	2	BCI	500	550	600	600	650	2 900
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Commerce	3	DPES	1 575	1 785	820	890	960	6 030
	3	Acquis	1 575	1 785	820	890	960	6 030
	3	BCI	560	770	720	790	860	3 700
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	1 015	1 015	100	100	100	2 330
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	1	DPES	2 496	5 394	5 423	4 923	1 700	19 936
	1	Acquis	2 496	5 394	5 423	4 923	1 700	19 936
	1	BCI	596	400	375	250	400	2 021
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	1 900	4 994	5 048	4 673	1 300	17 915
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	2	DPES	14 000	14 535	7 100	6 350	6 350	48 335
	2	Acquis	14 000	14 535	7 100	6 350	6 350	48 335
	2	BCI	2 700	3 235	2 800	2 050	2 050	12 835
	2	FCT	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	21 500
	2	PTF	7 000	7 000	-	-	-	14 000
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	3	DPES	755	910	910	910	910	4 395
	3	Acquis	755	910	910	910	910	4 395
	3	BCI	755	910	910	910	910	4 395
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Habitat et Cadre de vie	3	DPES	5 680	8 736	6 450	200	200	21 266
	3	Acquis	5 680	8 736	6 450	200	200	21 266
	3	BCI	5 680	8 736	6 450	200	200	21 266
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	1	DPES	24 531	29 863	24 269	25 475	26 741	130 879
	1	Acquis	24 531	29 863	24 269	25 475	26 741	130 879
	1	BCI	5 631	13 339	7 996	8 393	8 810	44 170
	1	FCT	-	30	-	-	-	30
	1	PTF	18 900	16 494	16 273	17 082	17 931	86 679
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	3	DPES	1 866	1 938	1 923	2 312	2 428	10 467
	3	Acquis	1 866	1 938	1 923	2 312	2 428	10 467
	3	BCI	1 013	1 085	1 047	1 228	1 289	5 662
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	853	853	876	1 085	1 139	4 806
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	1	DPES	7 764	8 866	5 537	5 788	4 630	32 585
	1	Acquis	7 764	8 866	5 537	5 788	4 630	32 585
	1	BCI	2 392	2 393	2 508	2 732	3 100	13 125
	1	FCT	490	490	490	490	490	2 450
	1	PTF	4 882	5 983	2 539	2 566	1 040	17 010
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	2	DPES	1 292	1 292	1 392	1 400	1 450	6 826
	2	Acquis	1 292	1 292	1 392	1 400	1 450	6 826
	2	BCI	442	442	542	550	600	2 576
	2	FCT	850	850	850	850	850	4 250
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	1	DPES	65	85	85	85	85	405
	1	Acquis	65	85	85	85	85	405
	1	BCI	45	45	45	45	45	225
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	20	40	40	40	40	180
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	3	DPES	388	355	355	355	400	1 853
	3	Acquis	388	355	355	355	400	1 853
	3	BCI	355	355	355	355	400	1 820
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	33	-	-	-	-	33
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	1	DPES	25	750	2 366	2 316	2 316	7 773
	1	Acquis	25	750	2 366	2 316	2 316	7 773
	1	BCI	25	50	50	-	-	125
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	700	2 316	2 316	2 316	7 648
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	2	DPES	490	460	370	370	370	2 060
	2	Acquis	490	460	370	370	370	2 060
	2	BCI	420	400	370	300	370	1 860
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	70	60	-	70	-	200
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	3	DPES	944	560	620	170	170	2 464

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	1	DPES	2 334	4 023	4 359	2 859	2 359	15 934
	1	Acquis	2 334	4 023	4 359	2 859	2 359	15 934
	1	BCI	1 075	2 764	3 100	1 600	1 100	9 639
	1	FCT	259	259	259	259	259	1 295
	1	PTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	2	DPES	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	Acquis	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	BCI	75	1 100	900	700	1 500	4 275
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	3	DPES	100	100	100	100	100	500
	3	Acquis	100	100	100	100	100	500
	3	BCI	100	100	100	100	100	500
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	-	-	-	-	-	-
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	1	DPES	50 780	50 845	51 636	33 067	33 367	219 695
	1	Acquis	50 780	50 845	51 636	33 067	33 367	219 695
	1	BCI	18 960	16 200	16 200	12 500	12 500	76 360
	1	FCT	16 867	16 867	16 867	16 867	16 867	84 335
	1	PTF	14 953	17 778	18 569	3 700	4 000	59 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	3	DPES	690	690	690	-	-	2 070
	3	Acquis	690	690	690	-	-	2 070
	3	BCI	340	440	440	-	-	1 220
	3	FCT	-	-	-	-	-	-
	3	PTF	350	250	250	-	-	850
	3	Gap	-	-	-	-	-	-
Parlement	2	DPES	750	750	750	750	750	3 750
	2	Acquis	750	750	750	750	750	3 750
	2	BCI	750	750	750	750	750	3 750
	2	FCT	-	-	-	-	-	-
	2	PTF	-	-	-	-	-	-
	2	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	1	BCI	100	193	196	155	-	644
	1	FCT	499	480	489	386	362	2 216
	1	PTF	500	400	410	-	-	1 310
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Intégration régionale	1	DPES	4 721	4 717	4 316	4 291	4 285	22 330
	1	Acquis	4 721	4 717	4 316	4 291	4 285	22 330
	1	BCI	45	43	44	35	33	200
	1	FCT	75	72	74	58	54	333
	1	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Migration internationale et SE	1	DPES	300	481	490	387	363	2 021
	1	Acquis	300	481	490	387	363	2 021
	1	BCI	300	481	490	387	363	2 021
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	-	-	-	-	-
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	1	DPES	6 050	6 110	6 138	5 877	5 797	29 972
	1	Acquis	6 050	6 110	6 138	5 877	5 797	29 972
	1	BCI	1 250	1 251	1 274	1 122	1 052	5 949
	1	FCT	200	259	264	155	145	1 023
	1	PTF	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	23 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Agriculture	1	DPES	70 405	89 539	92 601	48 562	38 287	339 394
	1	Acquis	70 405	89 539	92 601	48 562	38 287	339 394
	1	BCI	33 736	37 894	38 957	30 211	26 996	167 794
	1	FCT	98	94	96	76	71	435
	1	PTF	36 571	51 551	53 548	18 275	11 220	171 165
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Elevage	1	DPES	6 307	9 076	10 388	7 128	5 565	38 464
	1	Acquis	6 307	9 076	10 388	7 128	5 565	38 464
	1	BCI	4 243	5 979	6 804	5 128	4 555	26 709
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	2 064	3 097	3 584	2 000	1 010	11 755
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Pêche et aquaculture	1	DPES	8 038	9 691	12 556	11 912	5 953	48 150
	1	Acquis	8 038	9 691	12 556	11 912	5 953	48 150
	1	BCI	1 338	2 991	3 490	2 812	2 853	13 484
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	6 700	6 700	9 066	9 100	3 100	34 666
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Hydraulique agricole	1	DPES	6 420	12 011	11 530	5 803	3 276	39 040
	1	Acquis	6 420	12 011	11 530	5 803	3 276	39 040
	1	BCI	1 820	2 522	2 030	828	776	7 976
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	4 600	9 489	9 500	4 975	2 500	31 064
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Transformation	1	DPES	200	2 885	4 392	5 310	5 290	18 077

Sous-secteurs ou domaines	Code Priorité	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Santé et nutrition	1	DPES	56 645	59 016	56 620	57 076	58 449	287 806
	1	Acquis	56 645	59 016	56 620	57 076	58 449	287 806
	1	BCI	15 617	13 528	13 776	11 030	10 408	64 359
	1	FCT	3 605	3 469	3 535	2 790	2 615	16 014
	1	PTF	37 423	42 019	39 309	43 256	45 426	207 433
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Eau Potable et Assainissement (EPA)	1	DPES	49 890	57 341	66 073	19 266	13 483	206 053
	1	Acquis	49 890	57 341	66 073	19 266	13 483	206 053
	1	BCI	16 398	14 271	14 261	4 761	4 463	54 154
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	33 492	43 070	51 812	14 505	9 020	151 899
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Habitat et Cadre de vie	1	DPES	21 350	22 706	25 958	17 913	20 230	108 157
	1	Acquis	21 350	22 706	25 958	17 913	20 230	108 157
	1	BCI	9 350	8 157	9 192	1 625	1 524	29 848
	1	FCT	12 000	11 549	11 766	9 288	8 706	53 309
	1	PTF	-	3 000	5 000	7 000	10 000	25 000
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	1	DPES	24 531	29 361	24 113	23 578	24 323	125 906
	1	Acquis	24 531	29 361	24 113	23 578	24 323	125 906
	1	BCI	5 631	12 838	7 840	6 496	6 392	39 198
	1	FCT	-	29	-	-	-	29
	1	PTF	18 900	16 494	16 273	17 082	17 931	86 679
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	1	DPES	7 764	8 758	5 478	5 060	3 644	30 704
	1	Acquis	7 764	8 758	5 478	5 060	3 644	30 704
	1	BCI	2 392	2 303	2 459	2 115	2 249	11 518
	1	FCT	490	472	480	379	355	2 176
	1	PTF	4 882	5 983	2 539	2 566	1 040	17 010
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	1	DPES	65	83	84	75	73	380
	1	Acquis	65	83	84	75	73	380
	1	BCI	45	43	44	35	33	200
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	20	40	40	40	40	180
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Emploi	1	DPES	25	748	2 365	2 316	2 316	7 770
	1	Acquis	25	748	2 365	2 316	2 316	7 770
	1	BCI	25	48	49	-	-	122
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	700	2 316	2 316	2 316	7 648
	1	Gap	-	-	-	-	-	-
Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)	1	DPES	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	1	Acquis	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	1	BCI	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	1	FCT	-	-	-	-	-	-
	1	PTF	-	-	-	-	-	-

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
140 fabrication de produits à base de tabac	2,5%	6,3%	4,0%	4,0%	4,5%	5,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	0,2%	11,5%	4,7%	5,0%	5,7%	4,1%
160 fabrication du cuir; fabrication	5,0%	-15,1%	-2,7%	2,5%	2,5%	2,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	7,2%	16,3%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	1,4%	4,5%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-8,1%	20,1%	10,0%	9,1%	9,3%	10,0%
200 fabrication de produits chimiques	12,4%	-1,2%	9,5%	14,3%	12,8%	12,2%
210 fabrication de produits en caoutchouc	-2,0%	6,2%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	20,2%	16,6%	17,0%	17,5%	18,0%	18,5%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	6,7%	-3,5%	5,0%	4,5%	4,0%	6,0%
240 fabrication de machines	6,7%	4,3%	3,8%	4,0%	3,9%	4,0%
250 fabrication d'équipements, d'appareils						
260 construction de matériels de transports	5,6%	6,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	4,5%	-3,7%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	8,0%	-3,0%	8,0%	11,5%	13,0%	14,5%
290 construction	4,1%	5,4%	5,6%	7,0%	7,5%	8,0%
Secteur tertiaire	3,7%	3,8%	4,3%	4,7%	4,9%	5,3%
300 commerce	0,7%	1,5%	5,0%	5,3%	5,5%	5,6%
330 340 transports, postes et télécommunications	7,7%	5,3%	4,8%	5,5%	5,8%	6,6%
330 transports	5,4%	9,8%	7,0%	7,0%	8,0%	8,0%
340 postes et télécommunications	8,5%	3,8%	4,0%	5,0%	5,0%	6,0%
390 éducation et formation	3,0%	5,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
400 activités de sante et action sociale	1,9%	5,3%	2,3%	2,5%	2,5%	2,5%
999 Autres services	3,8%	4,5%	3,4%	3,5%	3,9%	4,5%
310 services de la réparation	1,0%	4,4%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
320 services d'hébergement et restauration	4,6%	15,0%	3,0%	4,0%	5,0%	5,5%
350 services financiers	5,7%	8,5%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
360 activités immobilières	2,9%	2,1%	3,0%	3,0%	4,0%	4,0%
370 activités des services aux entreprises	5,8%	5,6%	3,5%	3,5%	3,5%	4,5%
410 activités à caractère collectif ou personnel	2,6%	2,7%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	6,9%	8,5%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
380 Activités d'administration publique	3,2%	2,7%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
Taxes nettes sur biens et services	2,7%	3,3%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	4,1%	4,0%	4,4%	4,9%	5,2%	5,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	4,3%	4,1%	4,5%	5,2%	5,5%	5,8%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	4,0%	4,1%	4,5%	5,0%	5,3%	5,5%
Production de biens et services	5,0%	4,8%	4,9%	5,6%	6,0%	6,4%
Importations de biens et services	-5,9%	-5,8%	5,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taxes nettes sur les produits	2,7%	3,3%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
TOTAL DES RESSOURCES	3,1%	3,1%	4,8%	5,2%	5,6%	5,9%
Consommations intermédiaires	5,9%	5,5%	5,3%	6,0%	6,6%	7,0%
Consommation finale	2,3%	2,7%	3,0%	3,3%	3,4%	3,4%
publique	3,1%	2,7%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
privée	2,2%	2,7%	3,2%	3,5%	3,5%	3,5%
Formation brute de capital fixe	1,5%	5,5%	5,2%	5,2%	5,4%	6,2%
publique	9,1%	7,7%	7,0%	6,0%	6,0%	6,5%
privée	-1,4%	4,5%	4,5%	4,9%	5,1%	6,0%
Exportations de biens et services	2,8%	3,7%	4,0%	4,0%	4,5%	4,5%
TOTAL DES EMPLOIS	3,1%	3,1%	4,8%	5,2%	5,6%	5,9%
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D'ACTIVITE						
En milliards de francs CFA aux prix courants						

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Consommation finale	5 920,6	6 320,1	6 633,8	6 924,1	7 232,8	7 555,2
publique	944,2	1 007,5	1 043,1	1 079,9	1 123,5	1 168,9
privée	4 976,4	5 312,5	5 590,7	5 844,2	6 109,2	6 386,3
Formation brute de capital fixe	1 414,5	1 540,1	1 669,4	1 809,1	1 964,1	2 116,3
publique	415,7	465,0	512,5	559,5	610,9	670,1
privée	998,8	1 075,1	1 156,9	1 249,6	1 353,1	1 477,4
Variation de stocks	29,9	92,7	193,7	311,7	501,5	393,3
Exportations de biens et services	1 538,2	1 611,6	1 744,6	1 849,1	1 930,3	2 077,7
TOTAL DES EMPLOIS	14 211,1	15 247,9	16 315,1	17 429,4	18 697,1	20 088,2

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Revenues	272,5					
Dépenses	275,7					
Solde Global des entités non financières du secteur public	-3,2	0	0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non fin. du secteur public	-333,7	-474	-410	-365	-369	-342
Dons non compris	-495,5	-636	-576	-543	-561	-548
Balance primaire Administration Centrale	-270,4	-389	-308	-256	-244	-207
Solde de base	-191,9	-279	-239	-171	-148	-101
Solde de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute						
4. Ajustements base caisse						
Variations des arriérés (réd.-=)						
5. Excédent ou déficit (-)	-333,7	-474	-410	-365	-369	-342
Dons non compris	-495,5	-637	-576	-543	-561	-548
6. Financement	333,7	474	410	365	369	342
7. Financement extérieur	180,0	317	330	241	311	319
Tirages	189,8	227	238	265	298	314
Trésorerie	29,7	38	35	37	40	43
Prêts projets	160,1	189	203	227	258	271
Rachat au titre de Eurobond 2009						
Amortissement	-36,0	-169	-92	-94	-91	-72
dont remboursement Eurobond 2009		-91,1				
dont remboursement OCDE						
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	18,5	17	18	18	18	18
Rééchelonnement obtenu	0,0	0	0	0	0	0
Différé (Club de Paris)	0,0	0	0	0	0	0
Allègement demandé	0,0	0	0	0	0	0
Emissions bons du Trésor+ Emp Obligataires/région (net)	7,7	50	31	41	22	13
Emprunts non concessionnels. Autoroute/ infrastructure développement		191	135	11	65	46
Créances sur Banques ext (exceptional loan to Senlec)						
8 Financement intérieur (I.+II.)	155,8	158	80	125	58	22
I. Financement Bancaire (A+B+C)	155,3	109	64	125	40	-4
A. BCEAO (1+2+3)	161,8	-34	-19	-19	-25	-33
1. Concours	11,8	-11	-19	-19	-25	-33
Avances statutaire	-7,9	-8	-8	0	0	0
Titres d'Etat	-0,8	0	0	0	0	0
Variation net FMI	25,8	2	-5	-14	-20	-27
dont facilités chocs exogènes		-2	-2			
dont facilités chocs exogènes		0	0			
Allocation DTS G20		0	0			
Dépôt Koweïtien	-5,3	-5	-5	-5	-5	-5
2. Dépôts	150,1	-23	0	0	0	0
dont Ressources affectées						
Compte PPTE IADM						
Autres dépôts		0	0	0	0	0
3. Encaisse du Trésor	-0,1	0	0	0	0	0
B. Banques commerciales	-6,5	144	82	144	65	29

Annexe 11: Balance des paiements selon le scénario tendanciel.

(Selon la 5^{ème} édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO)

En milliards de F.CFA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	EST	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ
BALANCE DES BIENS	-978,4	-1 135,8	-1 197,2	-1 194,2	-1 245,5	-1 275,4
EXPORTATIONS FOB	1 086,7	1 200,5	1 267,2	1 366,4	1 431,9	1 515,4
IMPORTATIONS FOB	2 065,1	2 336,3	2 464,4	2 560,6	2 677,4	2 790,8
SERVICES NETS	-65,4	-86,9	-91,0	-94,7	-94,6	-92,6
dont FRET ET ASSURANCE	-280,6	-317,6	-335,1	-348,4	-364,1	-379,4
REVENUS NETS	-59,4	-73,8	-84,7	-83,4	-89,9	-97,3
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-33,7	-46,7	-57,6	-56,9	-64,1	-68,2
TRANSFERTS COURANTS	714,9	734,9	749,8	765,5	782,9	802,5
PRIVES	696,2	707,8	722,9	738,4	754,2	770,3
PUBLICS	18,7	27,2	26,8	27,1	28,7	32,2
TRANSACTIONS COURANTES	-388,2	-561,5	-623,1	-606,7	-647,1	-662,8
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	517,6	714,8	761,2	684,7	786,8	805,5
COMPTE DE CAPITAL	150,0	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
TRANSFERTS DE CAPITAL	151,0	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
PRIVES	8,4	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
PUBLICS	142,5	125,2	134,0	144,0	155,0	166,0
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	367,6	581,0	618,4	531,8	622,7	630,2
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	173,1	334,6	323,4	234,3	306,3	313,2
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,7	160,0	165,9	52,0	87,3	57,5
AUTRES INVESTISSEMENTS	165,4	174,6	157,5	182,3	219,0	255,7
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	189,8	227,4	238,0	264,5	297,7	314,0
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-24,7	-53,1	-80,8	-82,5	-79,0	-59,5
- CAPITAUX PRIVES	194,5	246,4	295,0	297,5	316,4	317,0
INVESTISSEMENTS DIRECTS	126,9	128,9	122,2	127,4	133,8	141,5
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	14,6	10,6	21,1	27,1	32,7	30,9
AUTRES INVESTISSEMENTS	53,0	106,8	151,6	143,1	149,9	144,6
Dont contre partie cession billets FF						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL	129,4	153,3	138,1	78,0	139,7	142,7
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS	0,0					
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS	-129,4	-153,3	-138,1	-78,0	-139,7	-142,7
- BANQUE CENTRALE	-9,2	-173,3	-158,1	-98,0	-159,7	-162,7
- BANQUES DE DEPOTS	-120,2	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
PIB (Pour Mémoire)	6 366,9	6 839,7	7 337,6	7 872,8	8 466,0	9 107,9
CC 5ème édition / PIB	-6,1	-8,2	-8,5	-7,7	-7,6	-7,3
CCHD	-406,9	-588,7	-649,9	-633,8	-675,8	-695,0
CCHD / PIB	-6,4	-8,6	-8,9	-8,1	-8,0	-7,6

Annexe 13: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario optimiste.

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Variation en % (croissance en volume)						
Secteur primaire	5,0%	4,0%	4,4%	5,2%	5,2%	5,4%
010 020 agriculture	5,1%	4,7%	4,9%	5,8%	5,8%	6,2%
010 agriculture vivrière	-2,5%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,7%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	21,6%	4,7%	4,0%	4,2%	4,4%	4,9%
030 élevage et chasse	6,6%	3,6%	4,3%	5,3%	5,1%	5,3%
040 sylviculture, exploitation forestière,	5,4%	3,0%	3,3%	3,0%	3,2%	3,5%
050 pêche	-0,5%	2,1%	2,3%	2,5%	2,0%	2,0%
Secteur secondaire	5,5%	5,8%	6,8%	7,0%	7,4%	7,4%
060 activités extractives	5,0%	8,0%	7,2%	8,1%	6,7%	6,7%
080 fabrication de corps gras alimentaires	9,4%	3,0%	3,5%	4,0%	4,0%	4,0%
999 autres industries	5,5%	4,1%	5,3%	5,6%	5,8%	6,1%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	2,6%	1,5%	4,0%	4,0%	4,2%	3,0%
090 travail de grains, fabrication de produits	0,0%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	1,3%	0,5%	4,4%	4,3%	4,1%	4,0%
110 fabrication de sucre, transformation	8,1%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	6,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
130 fabrication de boissons	6,0%	4,4%	4,9%	5,4%	5,9%	6,4%
140 fabrication de produits à base de tabac	2,5%	1,0%	2,4%	2,4%	2,5%	3,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	0,2%	5,1%	4,7%	5,0%	5,7%	4,1%
160 fabrication du cuir; fabrication	5,0%	0,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	7,2%	5,0%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	1,4%	3,0%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-8,1%	12,7%	8,1%	9,0%	11,3%	11,4%
200 fabrication de produits chimiques	12,4%	10,0%	9,4%	9,3%	9,3%	9,3%
210 fabrication de produits en caoutchouc	-2,0%	3,5%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	20,2%	7,8%	11,0%	12,6%	12,6%	14,5%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	6,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,0%	6,0%
240 fabrication de machines	6,7%	1,0%	2,0%	2,5%	3,0%	3,5%
250 fabrication d'équipements, d'appareils		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
260 construction de matériels de transports	5,6%	4,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	4,5%	1,0%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	8,0%	10,3%	8,2%	8,9%	12,0%	9,9%
290 construction	4,1%	7,5%	10,1%	9,4%	9,0%	9,4%
Secteur tertiaire	3,7%	4,9%	6,5%	7,2%	7,7%	8,1%
300 commerce	0,7%	4,6%	5,4%	7,4%	7,5%	8,2%
330 340 transports, postes et télécommunications	7,7%	7,5%	7,7%	7,7%	8,2%	8,0%
330 transports	5,4%	4,5%	6,8%	7,2%	10,1%	9,2%
340 postes et télécommunications	8,5%	8,7%	8,0%	7,8%	7,5%	7,5%
390 éducation et formation	3,0%	4,3%	6,8%	8,4%	6,3%	6,9%
400 activités de sante et action sociale	1,9%	2,3%	6,4%	7,9%	8,1%	7,0%
999 Autres services	3,8%	3,2%	6,4%	6,2%	7,7%	8,6%
310 services de la réparation	1,0%	4,8%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
320 services d'hébergement et restauration	4,6%	4,0%	4,0%	4,2%	5,0%	5,5%

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	67,3	51,4	55,2	59,7	65,3	70,0
160 fabrication du cuir; fabrication	8,5	3,9	4,1	4,3	4,6	4,8
170 travail du bois et fabrication d'articles	35,9	53,4	58,1	63,4	69,6	76,0
180 fabrication de papier, carton,	39,1	40,4	42,9	46,3	50,2	54,2
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	14,9	19,8	23,7	27,9	33,1	39,0
200 fabrication de produits chimiques	82,6	101,5	113,9	128,1	145,1	163,1
210 fabrication de produits en caoutchouc	22,8	24,2	25,2	26,2	27,5	28,4
220 fabrication de verre, poterie	76,0	88,0	100,3	116,2	135,6	159,8
230 métallurgie, fonderie, fabrication	40,9	61,5	66,2	71,2	76,7	83,7
240 fabrication de machines	4,7	5,2	5,4	5,7	6,1	6,5
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
260 construction de matériels de transports	5,5	5,4	5,8	6,3	6,7	7,1
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	73,8	70,4	73,6	76,6	80,4	84,6
280 électricité, gaz et eau	170,7	214,7	257,1	302,3	361,0	428,4
290 construction	245,6	309,8	363,6	425,3	499,1	583,8
Secteur tertiaire	2 887,2	3 185,2	3 484,8	3 838,2	4 254,6	4 680,7
300 commerce	988,9	1 084,8	1 184,7	1 309,9	1 458,4	1 609,4
330 340 transports, postes et télécommunications	646,5	771,8	857,6	951,9	1 061,9	1 180,6
330 transports	227,9	302,7	348,0	402,9	468,4	536,4
340 postes et télécommunications	418,6	469,1	509,7	549,0	593,5	644,2
390 éducation et formation	239,8	257,9	282,3	314,5	346,1	380,3
400 activités de sante et action sociale	88,3	83,6	91,2	101,3	113,5	124,4
999 Autres services	923,8	987,1	1 068,9	1 160,6	1 274,7	1 386,0
310 services de la réparation	55,0	60,4	64,8	70,0	76,1	82,2
320 services d'hébergement et restauration	46,4	54,9	58,6	62,9	68,4	74,2
350 services financiers	195,5	226,0	243,5	263,1	289,0	321,5
360 activités immobilières	357,7	374,4	417,0	464,5	525,0	594,5
370 activités des services aux entreprises	298,3	315,6	335,1	357,0	382,8	410,6
410 activités à caractère collectif ou personnel	114,0	120,8	127,6	135,3	144,4	137,5
420 Services d'intermédiation financière i. m.	-143,2	- 165,0	- 177,8	- 192,1	- 211,0	- 234,4
380 Activités d'administration publique	396,8	404,1	422,9	444,0	471,5	497,2
Taxes nettes sur biens et services	791,6	811,8	879,7	958,0	1 053,5	1 166,0
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	6 366,9	6 865,3	7 494,8	8 230,1	9 107,8	10 034,9
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	5 575,4					
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	5 834,2	6 329,8	6 924,1	7 615,0	8 439,8	9 312,5
Production de biens et services	10 883,2	11 623,4	12 677,5	13 930,1	15 432,3	17 038,9
Importations de biens et services	2 536,3	2 669,2	2 783,8	2 945,5	3 095,8	3 281,3
Taxes nettes sur les produits	791,6	811,8	879,7	958,0	1 053,5	1 166,0
TOTAL DES RESSOURCES	14 211,1	15 104,4	16 341,1	17 833,6	19 581,7	21 486,2
Consommations intermédiaires	5 307,8	5 569,9	6 062,4	6 658,0	7 378,1	8 170,0
Consommation finale	5 920,6	6 232,9	6 573,1	7 002,3	7 404,1	7 897,9
publique	944,2	964,0	1 010,5	1 084,6	1 118,5	1 186,3
privée	4 976,4	5 268,8	5 562,7	5 917,7	6 285,6	6 711,6
Formation brute de capital fixe	1 414,5	1 668,8	1 848,6	2 047,8	2 193,8	2 406,9

Annexe 14: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario optimiste.

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2011 *	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
1. Total recettes et dons	1593	1753	1911	2106	2331
1.1 Recettes budgétaires	1403	1530	1684	1869	2096
Recettes fiscales	1325	1454	1605	1785	2007
Recettes non fiscales	45	48	52	56	60
FSE	33	28	27	28	29
1.2 Dons	190	222	227	237	235
Budgétaires	37	32	34	37	40
En capital	153	190	193	200	195
2. Dépenses totales et prêts (net)	2104	2223	2385	2525	2721
2.1 Dépenses courantes	1159	1200	1231	1321	1380
Traitements et salaires	416	455	479	514	554
Intérêts sur la dette publique	85	103	111	127	135
Extérieure	51	63	63	70	75
<i>dont intérêts sur Eurobond</i>	9	22	22	22	22
Intérieure	35	40	48	57	60
<i>dont dette existante (source serv. prev Trésor)</i>	37	16	21	16	11
<i>dont nouvelle dette</i>					
Autres dépenses courantes	658	642	642	679	690
<i>dont Fournitures, entretien et autres</i>	363	379	380	404	430
Ajustement pour rétablir l'équilibre	13				
Transferts et subventions	283	249	247	261	246
<i>hors énergie & alimentaire</i>	245	254	263	274	286
<i>dont SENELEC</i>	31	0	0	0	0
<i>y compris crédit bancaire SENELEC</i>					
<i>Filet social (subvention GPL+ SAR)</i>	15	4	0	0	0
<i>Produits alimentaires (levée en août 08)</i>	0	0	0	0	0
PPTE et IADM financés	12	12	12	12	12
PPTE	4	4	4	4	4
IADM	8	8	8	8	8
2.2 Dépenses en capital	893	1009	1154	1204	1341
Financement intérieur et sur prêts non concessionnels (2011 et+)	520	559	673	694	837
- Sur ressources Non PPTE et IADM	471	511	524	545	574
<i>dont Dépenses liées au prolongement de l'autoroute</i>	92	117	15		
- PPTE et IADM financés	49	48	47	48	50
<i>PPTE Reliquat 2005&2006</i>					
<i>courant</i>	14	14	14	14	14
<i>IADM FMI+Autres</i>	31	31	31	32	32
Financement extérieur	373	450	481	510	504
2.3 Prêts nets	51	14	0	0	0
prêts rétrocédés	54	26	13	14	15
remboursement des prêts rétrocédés	-3	-12	-13	-14	-15
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale	-511	-470	-474	-419	-390

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2011 *	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *
dont: Bons du Trésor	30	25	25	-11	10
dont: Emprunt obligataire	131	73	154	77	51
Autres crédit bancaires directes net)	-18	-4	0	0	0
2. Dépôts et obligations cautionnées	1	-17	0	0	0
C. Institutions financières non-bancaires					
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux	0	0	0	0	0
II. Financement non-bancaire	-5	0	0	0	0
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0	0	0	0	0
Ressources privatisations	0	0	0	0	0
Arriérés extra-budgétaires	-5	0	0	0	0
Correspondants	0	0	0	0	0
Autres 5/	0	0	0	0	0
Emprunts d'équipement à long terme (PBE)	0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0	0	0	0	0
Coupons Zéros	0	0	0	0	0
Soutien coton	0	0	0	0	0
SONACOS	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Régularisation des arriérés de paiement					
Régularisation des dépenses extra-budgétaires, dettes agences et compte de dépôt		0	0	0	0
7. Erreurs et omissions	0	0	0	0	0
9. Ecart de financement	0	0	0	0	0

Annexe 16: Situation des institutions monétaires selon le scénario optimiste.

(au 25 juillet 2011)

	DEC.2010	DEC.2011	DEC.2012	DEC.2013	DEC.2014	DEC.2015
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
AVOIRS EXTER.NETS	987,9	1 270,4	1 576,7	1 856,3	2 209,4	2 516,9
B.C.E.A.O.	734,5	1 037,0	1 363,3	1 662,9	2 036,0	2 363,5
BANQUES	253,4	233,4	213,4	193,4	173,4	153,4
CREDIT INTERIEUR	1 847,2	2 036,5	2 210,7	2 490,9	2 744,8	3 106,2
P.N.G.	200,2	332,8	390,7	550,0	591,2	619,2
CREDITS A L'ECONOMIE	1 647,0	1 703,7	1 820,1	1 941,0	2 153,6	2 487,0
CREDITS DE CAMPAGNE	10,5	6,9	7,4	8,3	7,5	7,7
CREDITS ORDINAIRES	1 636,5	1 696,8	1 812,6	1 932,7	2 146,1	2 479,3
dont douteux et litigieux						
ACTIF = PASSIF	2 835,1	3 306,9	3 787,5	4 347,3	4 954,2	5 623,2
MASSE MONETAIRE	2 540,3	2 952,1	3 432,6	3 992,4	4 599,4	5 268,3
CIRCULATION FIDUCIAIRE	561,3	664,2	772,3	898,3	965,9	990,4
DEPOTS	1 979,0	2 287,9	2 660,3	3 094,1	3 633,5	4 277,9
Dépôts en banques	1 972,9	2 275,7	2 650,8	3 085,7	3 624,5	4 268,1
Dépôts en CCP	6,1	12,1	9,5	8,5	9,1	9,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0
AUTRES ELEMENTS NETS	294,8	354,8	354,8	354,8	354,8	354,8

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
360 activités immobilières	2,9%	2,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
370 activités des services aux entreprises	5,8%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
410 activités à caractère collectif ou personnel	2,6%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	6,9%	11,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
380 Activités d'administration publique	3,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Taxes nettes sur biens et services	2,7%	2,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	4,1%	3,8%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	4,3%	3,9%	2,9%	3,1%	3,3%	3,4%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	4,0%	3,8%	2,7%	2,9%	3,0%	3,1%
Production de biens et services	5,0%	3,6%	2,9%	3,1%	3,2%	3,4%
Importations de biens et services	-5,9%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taxes nettes sur les produits	2,7%	2,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
TOTAL DES RESSOURCES	3,1%	3,4%	3,0%	3,2%	3,3%	3,4%
Consommations intermédiaires	5,9%	3,2%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Consommation finale	2,3%	3,6%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
publique	3,1%	6,1%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
privée	2,2%	3,2%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Formation brute de capital fixe	1,5%	2,7%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
publique	9,1%	1,9%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
privée	-1,4%	3,1%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Exportations de biens et services	2,8%	2,8%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
TOTAL DES EMPLOIS	3,1%	3,4%	3,0%	3,2%	3,3%	3,4%
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D'ACTIVITE						
En milliards de francs CFA aux prix courants						
Secteur primaire	970,2	1 007,5	1 051,1	1 071,8	1 127,0	1 179,0
010 020 agriculture	532,7	538,3	561,6	573,1	603,6	632,8
010 agriculture vivrière	369,4	397,4	414,9	423,8	446,5	467,9
020 agriculture industrielle ou d'exportation	163,3	140,8	146,7	149,4	157,1	164,9
030 élevage et chasse	262,3	285,5	299,5	307,3	324,7	340,9
040 sylviculture, exploitation forestière,	69,5	64,6	66,8	67,2	69,9	72,4
050 pêche	105,7	119,1	123,3	124,1	128,8	132,9
Secteur secondaire	1 321,1	1 433,5	1 492,6	1 519,7	1 601,3	1 681,4
060 activités extractives	123,5	121,0	132,4	142,7	156,4	167,8
080 fabrication de corps gras alimentaires	9,0	8,4	9,0	9,2	9,8	10,3
999 autres industries	772,5	805,0	833,2	846,0	891,8	941,7
070 Transformation et conservation de viande, poisson	145,1	117,1	112,5	107,7	107,4	109,1
090 travail de grains, fabrication de produits	30,6	39,0	41,7	43,4	46,5	49,6
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	31,9	31,1	32,8	33,7	35,7	37,6
110 fabrication de sucre, transformation	23,1	21,2	22,4	23,1	24,5	25,8
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	33,7	36,1	37,0	37,0	38,6	39,5
130 fabrication de boissons	24,1	25,9	27,5	28,6	30,8	33,2
140 fabrication de produits à base de tabac	12,1	7,9	7,2	6,5	6,2	6,5
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	67,3	43,9	40,0	35,5	35,0	37,5
160 fabrication du cuir; fabrication	8,5	3,5	3,2	3,0	3,0	3,0
170 travail du bois et fabrication d'articles	35,9	53,9	57,7	60,5	65,1	69,9
180 fabrication de papier, carton,	39,1	40,7	42,6	44,1	47,0	50,4

Annexe 18: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario pessimiste

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>(en milliards sauf indication contraire)</i>		<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>
1. Total recettes et dons	1398,3	1494	1560	1644	1707	1795
1.1 Recettes budgétaires	1236,5	1339	1394	1465	1515	1589
Recettes fiscales	1194,7	1261	1317	1386	1431	1500
Recettes non fiscales	41,7	45	48	52	56	60
FSE		33	28	27	28	29
1.2 Dons	161,9	155	166	179	192	206
Budgétaires	21,5	30	32	35	37	40
En capital	140,4	125	134	144	155	166
2. Dépenses totales et prêts (net)	1728,8	1968	1914	2019	2102	2213
2.1 Dépenses courantes	995,2	1138	1130	1180	1250	1297
Traitements et salaires	392,3	416	448	472	508	547
Intérêts sur la dette publique	60,1	85	102	109	125	132
Extérieure	38,0	51	62	61	68	72
dont intérêts sur Eurobond	9,4	9	22	22	22	22
Intérieure	22,1	35	40	48	57	60
dont dette existante (source serv. prev Trésor)		37	16	21	16	11
dont nouvelle dette						
Autres dépenses courantes	542,8	638	580	599	617	618
dont Fournitures, entretien et autres	290	343	319	340	344	360
Transferts et subventions	240,2	283	249	247	261	246
hors énergie & alimentaire	249,5	245	254	263	274	286
dont SENELEC		31	0	0	0	0
y comp. crédit bancaire SENELEC						
Filet social (subvention GPL+ SAR)		15	4	0	0	0
Produits alimentaires (levée en août 08)		0	0	0	0	0
PPTE et IADM financés	12,3	12	12	12	12	12
PPTE		4	4	4	4	4
IADM		8	8	8	8	8
2.2 Dépenses en capital	735,7	778	770	839	852	916
Financement intérieur et sur prêts non concessionnels (2011 et+)	436,5	475	459	481	453	484
- Sur ressources Non PPTE et IADM	390,0	426	411	434	405	434
- PPTE et IADM financés	46,5	49	48	47	48	50
PPTE Reliquat 2005&2006						
courant	13,7	14	14	14	14	14
IADM FMI+Autres	29,8	31	31	31	32	32
Financement extérieur	299,1	303	311	358	399	432
2.3 Prêts nets	-2,1	51	14	0	0	0
prêts rétrocédés	1,3	54	26	13	14	15
remboursement des prêts rétrocédés	-3,4	-3	-12	-13	-14	-15
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0	0	0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale	-330,5	-474	-354	-376	-395	-418

II. Financement non-bancaire	0,5	-5	0	15	17	16
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0,0	0	0	0	0	0
Ressources privatisations	0,0	0	0	0	0	0
Arriérés extra-budgétaires	-12,5	-5	0	0	0	0
Correspondants	-32,8	0	0	0	0	0
Autres 5/	45,8	0	0	15	17	16
Emprunts d'équipement à long terme (PBE)	0,0	0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0,0	0	0	0	0	0
Coupons Zeros	0,0	0	0	0	0	0
Soutien coton	0,0	0	0	0	0	0
SONACOS	0,0	0	0	0	0	0
Autres	45,8	0	0	15	17	16
Régularisation des arriérés de paiement						
Régularisation des dépenses extra-budgétaires, dettes agences et compte de dépôt		0	0	0	0	0
Pour mémoire : dépôts sans contrepartie dans le TOFE						
BCEAO						
Banques Commerciales						
7. Erreurs et omissions	-2,1	0	0	0	0	0
9. Ecart de financement	0,0	0	0	0	0	0

Annexe 20: Situation des institutions monétaires selon le scénario pessimiste.

(au 25 juillet 2011)

	DEC.2010	DEC.2011	DEC.2012	DEC.2013	DEC.2014	DEC.2015
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
AVOIRS EXTER.NETS	987,9	1 202,5	1 389,6	1 510,7	1 680,0	1 837,1
B.C.E.A.O.	734,5	969,1	1 176,2	1 317,3	1 506,6	1 683,7
BANQUES	253,4	233,4	213,4	193,4	173,4	153,4
CREDIT INTERIEUR	1 847,2	2 003,4	2 236,5	2 489,6	2 727,0	2 979,3
P.N.G.	200,2	189,1	169,9	150,7	125,7	93,2
CREDITS A L'ECONOMIE	1 647,0	1 814,3	2 066,6	2 338,9	2 601,3	2 886,0
CREDITS DE CAMPAGNE	10,5	6,9	7,4	8,3	7,5	7,7
CREDITS ORDINAIRES	1 636,5	1 807,4	2 059,2	2 330,7	2 593,7	2 878,3
dont douteux et litigieux						
ACTIF = PASSIF	2 835,1	3 205,9	3 626,1	4 000,3	4 407,0	4 816,4
MASSE MONETAIRE	2 540,3	2 911,1	3 331,3	3 705,5	4 112,1	4 521,6
CIRCULATION FIDUCIAIRE	561,3	655,0	749,5	833,7	863,6	850,1
DEPOTS	1 979,0	2 256,1	2 581,8	2 871,8	3 248,6	3 671,5
Dépôts en banques	1 972,9	2 243,9	2 572,2	2 863,3	3 239,5	3 661,7
Dépôts en CCP	6,1	12,1	9,5	8,5	9,1	9,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0
AUTRES ELEMENTS NETS	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8

- ✓ Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS)
- ✓ Organisation des Commerçants, Agriculteurs, Artisans et Industriels du Sénégal (OCAAIS)
- ✓ Ordre des Avocats
- ✓ Chambre des Notaires
- ✓ Syndicat National des Pharmaciens Privés (SNPP)
- ✓ Syndicat National des Médecins Privés (SNPP)
- ✓ Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES)
- ✓ Syndicat Patronal de l'Industrie Hôtelière au Sénégal (SPIHS)
- ✓ Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance du Sénégal (F.S.S.A.)
- ✓ Association des bureaux de Contrôle technique et d'Inspection Agréés du Sénégal (ACIAS)
- ✓ Conseil des Diffuseurs et des Éditeurs de Presse du Sénégal (CDEPS)
- ✓ Universités privées (IAM, ISM, SUP de CO)
- ✓ Association de Défense des Usagers de l'Eau, l'Électricité, les Télécommunication et des Services (ADETELS)
- ✓ SOS Consommateurs
- ✓ Association des consommateurs du Sénégal (ASCOSEN)